

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)

Téléphone 13 et 9

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté

38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 mois 3 mois 6 mois 1 an

Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—

Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—

On peut s'abonner dans les bureaux de poste

Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité

Rue de Romont, 2

Fribourg

Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg 8 ct. 1/2	Le millimètre
Suisse 10 »	de hauteur
Etranger 12 »	sur une
Réclame 25 »	colonne

Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.

Nouvelles du jour

L'état du budget français. Devant le tribunal de Moscou. Le chef socialiste belge.

Les contribuables français ont, comme on sait, le privilège fort désagréable de battre tous les records de l'imposition fiscale. M. Poincaré avait demandé et obtenu, en 1926, au lendemain de la chute du néfaste Cartel, des aggravations d'impôts considérables, mais qui devaient avoir un caractère exceptionnel et qui devaient disparaître, une fois le péril passé.

Hélas ! On sait assez que ces charges n'ont point disparu avec le danger. On les a maintenues et ce sont elles qui, alors, ont fait naître à leur tour un autre péril : l'élévation des prix de revient et la difficulté, pour le commerce extérieur français, de résister à la concurrence étrangère. Il est vrai que, par la suite, quelques dégrèvements ont été votés ; mais ils étaient trop rares et trop faibles pour avoir une réelle efficacité économique.

Actuellement, le projet de budget français pour 1932 est en équilibre très instable : 11 millions d'excédent prévu sur un total de recettes de 50 milliards 754 millions de francs, environ. Le plus grave est que certaines décisions qui furent adoptées par la Chambre impliquent, pour l'avenir, des dépenses croissantes. L'application de tel texte, par exemple, coûte 50 millions la première année ; elle coûtera 100 millions la seconde et 400 millions la cinquième. C'est dire que l'équilibre des budgets futurs sera de plus en plus difficile. Une telle méthode vise, en somme, le principe de l'« annualité » du budget ; en hypothéquant les recettes de l'avenir, elle engage les dépenses. D'autre part, elle favorise le gaspillage. Un député vote plus facilement une réforme coûteuse dont les répercussions ne se font pas sentir tout de suite.

Pour faire face à ces dépenses toujours accrues, M. Piétri, ministre du budget, a rêvé d'ajouter encore aux charges fiscales de ses compatriotes.

Il est pourtant certain que le recours à de nouveaux impôts constituerait une grave erreur économique. Il compromettrait, peut-être irrémédiablement, les chances d'une reprise des affaires et son rendement serait, par surcroît, étant données les conditions actuelles, très problématique.

Surtout, on ne ferait, en agissant ainsi, qu'improviser une solution hâtive à des problèmes qui ont déjà augmenté de difficulté parce que, précisément, on a manqué de netteté, d'attention et de réflexion.

Le remède à l'équilibre instable du budget français, tout comme le moyen d'alléger le fardeau fiscal, est facile à trouver : il faut faire de sévères économies ; il faut réduire les dépenses au strict minimum. Mais, malheureusement, s'il est facile de trouver ce remède, il est autrement ardu de l'appliquer. L'Etat est plus disposé à imposer aux contribuables la « grande pénitence » qu'à se l'appliquer à lui-même.

Le tribunal de Moscou a condamné, la semaine dernière, à des peines allant de 5 à 10 ans de prison, 14 personnes qui étaient accusées de menées contre-révolutionnaires dans les institutions soviétiques, menées ayant pour but de renverser le pouvoir bolchéviste, avec l'aide financière de complices réfugiés à l'étranger. C'est ce qu'on a appelé le procès des menchevistes.

Le groupe mencheviste est une des fractions de l'ancien parti socialiste russe, qui, à un moment donné, s'était scindé en deux. Les plus avancés de ses membres, avec Lénine, Zinovief, Boukharine, Kamenev et consorts, formèrent un groupe indépendant qui prit le nom de parti bolchéviste. Les plus modérés formèrent un autre groupe, le parti mencheviste. Les bolchévistes fondèrent la Troisième Internationale ; les menchevistes s'affilièrent à la Seconde. Mais, bientôt, il y eut une scission dans le parti mencheviste même. Ceux de ses membres qui étaient restés en Russie se rallièrent aux bolchévistes, tandis que le plus grand nombre, qui vivait à l'étranger et qui s'était tenu d'abord dans une neutralité bienveillante, passa, après la mort de Lénine et à l'avènement de

Staline, à une franche opposition. C'est cette opposition des menchevistes vivant hors de Russie qui a valu aux menchevistes restés au pays d'être entraînés devant le tribunal de Moscou.

En faisant juger ces menchevistes, les dirigeants de Moscou ont surtout fait le procès de la Deuxième Internationale. C'est ce qui ressort nettement des déclarations de la presse bolchéviste.

La Pravda a ainsi violemment attaqué les partis socialistes allemand, français et polonais. Ce journal a déclaré : « ... Tout en préparant politiquement une guerre d'intervention antisoviétique, le « social-fascisme » se cachait derrière une phraséologie hypocrite qui désapprouve l'intervention. Mais les données de l'acte d'accusation montrent clairement le rôle prépondérant que jouent dans l'intervention non seulement les menchevistes, mais aussi les partis liés à eux et qui constituent la Deuxième Internationale. »

On trouve le même son de cloche dans une autre feuille soviétique, qui a écrit : « L'ennemi le plus féroce des travailleurs de l'Union soviétique est la Deuxième Internationale et son groupe social-fasciste, ennemis d'autant plus dangereux qu'ils mènent la lutte contre le premier pays au monde du socialisme constructeur, sous le drapeau des principes « socialistes », en essayant de convaincre l'opinion que l'anéantissement de l'Union soviétique sera profitable au prolétariat mondial. »

Au sixième congrès de l'Union des Soviets, à Moscou, des délégués bolchévistes ont demandé que des représailles fussent exercées contre les pays qui ont adopté des mesures de rigueur contre les exportations russes.

Molotov, président du Conseil des commissaires du peuple, a déclaré à ce sujet : « Les pays dont les importations en Russie soviétique augmentaient d'année en année et qui, s'inspirant des campagnes antibolchévistes, entravaient actuellement les exportations soviétiques, ne doivent pas compter sur un développement ultérieur de leur commerce avec les Soviets. » Le gouvernement de Moscou répondra à leurs agissements par une réduction d'importations.

La lecture du rapport de Molotov terminée, le congrès de l'Union des Soviets a adopté à l'unanimité une résolution qui approuve entièrement la politique intérieure et extérieure du gouvernement bolchéviste.

Le conseil général du parti socialiste belge a longuement discuté, la semaine dernière, sur le désarmement et la défense nationale. Cette discussion s'est terminée par le vote d'une motion qui ne fait pas mention de la défense nationale mais ne l'exclut pas, et qui réclame le désarmement de la Belgique, mais seulement « à un niveau suffisant pour établir l'équilibre des armements sur le Rhin ».

Une partie de la fédération socialiste de Bruxelles a trouvé que c'était encore trop. Les membres « communistes » ont plaidé la cause de l'antimilitarisme intégral, tandis que d'autres socialistes, dont M. Vandervelde, s'efforçaient de rallier ladite fédération à la motion en question. Dans le feu d'une discussion qui fut fort vive, M. Vandervelde a même menacé de donner sa démission de la présidence du parti.

Cette menace n'a, du reste, pas produit l'effet escompté ; elle a tout juste enlevé quelques illusions à M. Vandervelde. Celui-ci n'est plus, à en croire un orateur extrémiste, qu'un socialiste incomplet. On ne lui demande pas de rentrer dans l'ombre ; on se passera de lui, tout simplement : « Si vous n'avez pas une conception socialiste complète, vous serez débordé par la masse. » Finalement, la motion n'a été acceptée que par 59 voix, contre 32 opposants et 27 abstentions. M. Vandervelde a failli éprouver tout de suite la vérité de ce que lui prédisait l'orateur en question, à savoir que, s'il ne reconnaissait pas son « erreur », il serait « débordé par la masse ». C'est en tous cas un commencement.

La réforme parlementaire acceptée

Une délaite socialiste

La majorité des électeurs suisses et la majorité des Etats ont accepté, hier, la réforme parlementaire proposée par le Conseil fédéral et les Chambres. Les citoyens ne se sont pas passionnés pour cette affaire, qui en a laissé beaucoup indifférents. L'affluence aux urnes a été médiocre. La majorité acceptante est d'une quarantaine de mille voix. Cela paraît peu, mais est, en réalité, vu les circonstances, un résultat très satisfaisant. La majorité affirmative des voix d'Etats est plus imposante : seize contre neuf sur la question du diviseur électoral, dix-huit contre sept sur celle de la prolongation du mandat.

Les socialistes combattaient la réforme, convaincus qu'ils étaient que le statu quo numérique profiterait surtout à leur parti, et se disant, quant à la durée du mandat parlementaire, que plus court il serait et mieux cela vaudrait pour eux, puisqu'ils auraient d'autant plus d'occasions de propagande et qu'ils arriveraient d'autant plus vite à accroître leur effectif de députés.

Ajoutons que le parti socialiste a mené contre la réforme une campagne ardente, qui, dans la ville et le canton de Berne, a même pris la forme d'attaques personnelles odieuses contre M. le conseiller fédéral Musy, parce que M. Musy, pendant l'année de sa présidence, s'était permis de préconiser la réforme aujourd'hui réalisée. Tout cet effort pour amener l'opinion publique n'a servi de rien.

Le parti socialiste ayant rallié 220,000 électeurs aux dernières élections fédérales, le chiffre de 250,000 opposants dans la votation d'hier n'a rien d'étonnant ; il est bien plutôt au-dessous de ce qu'on pouvait craindre. Il ne faut pas oublier, en effet, que les socialistes n'étaient pas seuls à dire non. Ils avaient pour alliés les radicaux bernois, les radicaux tessinois, les démocrates zuricois et glaronnais, les radicaux d'Uri ; ils pouvaient compter sur le renfort radical à Soleure, à Saint-Gall, à Zoug, et on sait que les chrétiens-sociaux de Zurich et les conservateurs de la Diaspora étaient plutôt tièdes à l'endroit de la réforme, sentiment excusable si l'on considère que leurs intérêts électoraux coïncident avec ceux des centres industriels.

Dans ces conditions, c'est une heureuse surprise que l'opposition n'ait dépassé que de peu 250,000 voix. L'échec socialiste est manifeste.

Zurich, Berne, Glaris, Bâle-Campagne, Argovie ont rejeté l'une et l'autre des nouveautés constitutionnelles proposées.

Soleure, Schaffhouse, Tessin et Genève ont refusé seulement le changement du diviseur électoral.

Appenzell-Extérieur et Thurgovie n'ont pas voulu de la prolongation du mandat fédéral. L'intérêt de clocher, plus que les principes, a dicté plus d'un de ces votes. Il est très beau que Saint-Gall, qui a deux sièges à perdre, ait

voté oui, en dépit de la propagande socialiste et de l'hésitation radicale. Berne n'a pas eu cette abnégation.

Le canton de Fribourg, celui de Lucerne et les petits cantons d'Unterwald et d'Appenzell-Intérieur ont suivi avec un remarquable élan le mot d'ordre affirmatif.

Voici le tableau du scrutin :

	Relèvement du chiffre électoral		Prolongation du mandat	
	Oui	Non	Oui	Non
Zurich	53,498	63,921	53,035	64,853
Berne	26,393	35,448	30,389	32,471
Lucerne	13,177	4,076	13,481	4,035
Uri	1,508	702	1,534	722
Schwytz	4,398	1,684	4,306	1,767
Obwald	1,190	163	1,143	206
Nidwald	930	181	939	191
Glaris	1,801	3,316	1,918	3,251
Zoug	1,941	967	1,971	932
Fribourg	13,855	2,137	13,857	2,164
Soleure	7,064	8,003	7,646	7,483
Bâle-Ville	9,453	8,200	9,225	8,345
Bâle-Campagne	3,456	4,264	3,364	4,471
Schaffhouse	3,737	5,325	5,313	3,470
Appenzell-Ext.	4,271	3,018	3,051	4,322
Appenzell-Int.	1,590	258	1,504	385
Saint-Gall	29,923	19,013	27,419	21,909
Grisons	9,602	5,330	8,568	6,458
Argovie	24,515	26,038	24,822	26,497
Thurgovie	15,654	7,714	10,302	13,114
Tessin	2,429	6,915	6,912	2,436
Vaud	40,294	26,243	39,239	28,195
Valais	6,010	3,208	6,162	3,088
Neuchâtel	11,666	10,081	12,031	10,775
Genève	4,453	5,575	5,907	4,110
Total	292,808	251,852	294,038	255,650

Le vote du canton de Fribourg

Electeurs	Relèvement du chiffre électoral		Prolongation du mandat	
	Oui	Non	Oui	Non
Sarine	9904	3406	763	3380
Singine	5517	2489	282	2490
Gruyère	6667	1878	266	1880
Lac	4334	1206	316	1256
Glâne	3854	1844	170	1818
Broye	3895	2113	187	2116
Veveyse	2226	864	77	861
Militaires	—	55	16	56
Total	36,397	13,855	2077	13,857

Moyenne de la participation : environ 45 %.

Mauvaises élections à Zurich

Les élections au Conseil général de la ville de Zurich qui ont eu lieu hier dimanche ont été mauvaises. Les socialistes et les communistes ont encore gagné des sièges ; les socialistes ont, à eux seuls, la majorité absolue.

Ce sont les radicaux et les démocrates qui ont fait les frais des gains de l'extrême-gauche. Les chrétiens-sociaux ont heureusement fortifié leur position en gagnant un siège ; de même, les évangéliques.

Voici la composition du Conseil général (les chiffres de l'ancien conseil sont indiqués entre parenthèses) :

Socialistes	63	(59)
radicaux	35	(41)
chrétiens-sociaux	11	(10)
démocrates	9	(10)
communistes	6	(5)
évangéliques	1	(0)
Total	125	

En ce qui concerne la Municipalité, les conseillers en charge ont été réélus ; la candidature bourgeoise dissidente du démocrate Maag et les candidatures communistes sont restées sur le carreau.

Elus socialistes : Klæti, 29,629 voix ; Baumann, 26,351 ; Kaufmann, 25,871 ; Briner, 25,771 ; Gschwend, 25,654.

Elus radicaux : Kruok, 20,854 ; Hungerbühler, 20,746 ; Haberlin, 19,510.

Evangélique : Ribi, 21,183.

Le démocrate Maag a fait 11,015 voix et les candidats communistes 1800 à 2000.

M. Klæti a été élu président de la ville de Zurich par 28,045 voix.

Echec socialiste à Neuchâtel

L'initiative socialiste neuchâteloise en faveur de l'application du système proportionnaliste aux élections gouvernementales a échoué. Elle a recueilli 10,969 voix ; mais il y a eu 12,306 non.

En 1927, il y avait eu 10,130 oui et 11,836 non.

Les socialistes espéraient fermement emporter le morceau cette fois-ci. Le procès Guinand devait les y aider. Mais le bouquet final de cette pièce judiciaire n'a pas été un bouquet de roses pour M. Graber, et cela a certainement gâté les affaires du chef socialiste.

L'extrême gauche battue à Bâle

A Bâle, hier dimanche, le projet d'assurances sociales, combattu officiellement par les communistes, a été adopté par 12,164 oui contre 5801 non ; le projet complétant la loi de la police judiciaire, soutenu par tous les partis bourgeois, combattit, par contre, par les socialistes et les communistes, a été accepté par 10,484 voix contre 7374.

Deux votations à Genève

Hier dimanche ont eu lieu à Genève deux votations cantonales. L'abrogation de la loi sur le référendum obligatoire en matière financière, recommandée par tous les partis à l'exception de l'Union de défense économique, a été acceptée par 8200 voix contre 1712. L'extension de la représentation proportionnelle aux communes de plus de 800 habitants, appuyée par les chrétiens-sociaux et les socialistes et combattue par les radicaux, les démocrates et l'Union de défense économique, a été acceptée par 5503 voix contre 4385.

La réforme du calendrier

Genève, 14 mars.

Le secrétaire général de la Société des nations vient de transmettre aux Etats une invitation à la 4^{me} conférence générale des communications et du transit, qui siégera à Genève le 27 octobre 1931.

Parmi les questions à l'ordre du jour figure l'examen de l'opportunité, au point de vue économique et social : a) d'une stabilisation des fêtes mobiles ; b) d'une simplification du calendrier grégorien.

Afin de faciliter la tâche de la conférence, la commission consultative et technique des communications et du transit a décidé de réunir, en juin prochain, un comité préparatoire composé de douze membres. Ce comité entendra les rapports présentés par les différents comités nationaux qui s'occupent du problème de la réforme du calendrier.

Dans son rapport, la commission a précisé que les questions de caractère essentiellement religieux que peut soulever la discussion des problèmes relatifs au calendrier doivent être laissées à la décision des autorités religieuses intéressées.

A WINTERTHOUR

Le nouveau Conseil général est composé de 28 socialistes (27 dans l'ancien Conseil), 15 démocrates (15), 6 radicaux (7), 4 chrétiens-sociaux (4), paysans 4 (4), évangéliques 2 (2), communiste 1 (1). Total : 60.

A OERLIKON

Nouveau Conseil général : 11 socialistes (10), 5 radicaux (4), 5 démocrates (6), 4 chrétiens-sociaux (4). Les communistes, qui avaient un siège, sont éliminés. Total : 35 membres.

Le siège de la conférence du désarmement

Après Barcelone, Lausanne vient de se mettre sur les rangs pour la conférence générale du désarmement.

Le syndicat des hôteliers de Lausanne-Ouchy offre 3500 chambres pour loger les délégués, experts et journalistes et, pour la conférence elle-même, différentes salles parmi lesquelles la cathédrale.

LES CHANTEURS VAUDOIS

La Société cantonale des chanteurs vaudois, qui groupe quatre-vingts chorales avec un total de 1325 chanteurs, a tenu, hier dimanche, à Lausanne, sous la présidence de M. Charles Troyon, professeur, son assemblée ordinaire de délégués. L'assemblée a apporté aux statuts cantonaux les modifications rendues nécessaires par l'admission des chœurs mixtes et des chœurs de dames. L'assemblée a chargé Vevey d'organiser en 1933 la prochaine fête cantonale de chant.

Nouvelles religieuses

L'Annuaire pontifical

D'après l'Annuaire pontifical, qui vient de sortir des presses de la Cité du Vatican, le Saint-Siège est représenté diplomatiquement auprès de 36 Etats, sans compter 24 délégations apostoliques sans caractère diplomatique. Trente-cinq nations ont leur représentant accrédité auprès du Saint-Siège.

La hiérarchie catholique comprend 1604 patriarches, archevêques, évêques, abbés, vicaires et préfets apostoliques, avec siège résidentiel. Le nombre des cardinaux est en ce moment de 59 seulement : onze chapeaux sont vacants. De ces cardinaux, un seul a été créé par Léon XIII ; onze ont reçu la pourpre de Pie X, treize de Benoît XV et trente-deux de Pie XI.

Dans la série des successeurs de saint Pierre, Pie XI, d'après l'Annuaire pontifical, occupe le 261^{me} rang. Les historiens, aujourd'hui mieux renseignés, ont retranché de la liste des Papes du haut moyen âge les noms de certains papes dont l'élection n'avait pas été régulière.

Dans l'épiscopat français

A la demande de Mgr l'archevêque de Reims, le pape Pie XI a nommé Mgr Neveux évêque auxiliaire de Mgr Suhard.

NOUVELLES DIVERSES

L'opération qu'a subie, samedi soir, l'ancien chancelier du Reich, M. Müller, a réussi : le malade va bien.

Le prince de Galles a inauguré, samedi, l'exposition industrielle britannique de Buenos-Ayres.

Le roi Albert de Belgique ira, jeudi, faire une visite officielle à M. Doumergue ; cet acte de courtoisie vise le prochain départ de M. Doumergue de l'Elysée.

Le roi d'Espagne est arrivé à Londres, hier dimanche ; il a été salué à la gare par le duc d'York, deuxième fils du roi George, j

Les conférences de carême de Notre-Dame de Paris

Les prophéties de Jésus

Paris, 15 mars.

Jésus a eu un moyen plus approprié encore que les miracles physiques, pour obtenir une confiance absolue dans sa parole. C'était, a dit le R. Père Pinard de la Boullaye, au début de sa quatrième conférence, de montrer, par des prophéties précises, vérifiées de point en point, que le Père éternel lui avait communiqué ses secrets. Et c'est ce qu'il a fait.

Parmi ces prophéties, le R. Père en a choisi trois, « les plus audacieuses, les plus incroyables », pour les étudier successivement : l'annonce de la ruine de Jérusalem, la prédiction de la survie de l'Eglise jusqu'à la consommation des siècles, celle enfin du duel indéfini de l'amour et de la haine autour de la Croix. C'est à la première qu'il a consacré sa conférence du 15 mars, tout en prenant la précaution d'avertir ses auditeurs qu'il se garderait bien, en l'examinant, « d'insulter au malheur » du peuple juif qui fut victime de la « terrible catastrophe ».

Après avoir analysé, dans une première partie, cette prophétie du Sauveur et précisé ses caractères, il a discuté, dans une seconde, son authenticité, puis, décrit, dans une troisième, son étonnante réalisation.

Il importe de distinguer, dans les textes évangéliques, où il est parlé de la ruine de Jérusalem, deux événements « placés, en quelque sorte, dans la même perspective », au premier plan, cette ruine elle-même ; à l'arrière-scène, séparée par un intervalle indéterminé, la fin du monde.

Les prédictions relatives à la destruction de la Ville Sainte sont frappantes par leur netteté. Jésus n'a parlé ni comme un rêveur, ni comme un illuminé, mais en annonçant des faits concrets : peste, famine, prodiges, que rien ne permettait de prévoir, en ces temps de paix romaine. Il l'a fait avec une entière assurance : « le ciel et la terre passeront, a-t-il déclaré, mais mes paroles ne passeront point ». Il s'est exprimé, enfin, sur un ton « de douleur miséricordieuse où semble palpiter, en quelque sorte, le cœur même de Dieu ».

Mais les évangélistes, ou quelques fidèles, en vue d'attribuer à leur Maître, par un audacieux mensonge, une puissance prophétique qu'il ne possédait pas, n'ont-ils pas forgé, après coup, c'est-à-dire après l'an 70, où tomba Jérusalem, sous les armes des Romains, ces prédictions effrayantes qu'ils ont placées sur ses lèvres ? C'est la question capitale, celle de leur authenticité. Le R. Père Pinard de la Boullaye l'a traitée avec finesse et perspicacité. Il a souligné le fait que les évangélistes ont décrit l'état géographique et politique de la Judée tel qu'il était avant la catastrophe. Il a insisté aussi sur quelques-uns de leurs silences. Ils n'ont pas mentionné nombre de circonstances qui auraient dû leur être connues, s'ils avaient écrit après 70, et dont ils auraient pu tirer argument. Mieux encore, ils ont employé, dans leurs récits, des expressions dont quelques-unes peuvent être considérées comme inexactes. Ils les eussent évitées sans peine, et avec grand soin, si le langage qu'ils font tenir à Jésus était de leur invention. Par exemple, le Temple de Jérusalem n'a pas été démolé, mais incendié ; la ville n'a pas été, à la lettre, totalement détruite, puisque trois tours sont restées debout. Si insignifiantes que soient ces inexactitudes, des écrivains, poursuivant un dessein apologétique, les auraient-ils commises, s'ils avaient rédigé leurs récits après l'an 70 ? Au reste, il régnait, dans leurs narrations, « une bien grande obscurité ». Ils se sont exprimés, parfois, comme s'ils ne comprenaient pas ce qu'ils disaient. Or, « lorsqu'un narrateur, manifestement, ne comprend pas au juste ce dont il parle, c'est qu'il ne l'a pas vu de ses yeux ». Ils ont bien distingué les deux questions de la fin du monde et de la ruine de Jérusalem, mais sans toujours savoir auquel des deux sujets rapporter certaines expressions de Jésus et sans voir nettement quel intervalle de temps devait séparer les deux événements. Ils eussent parlé clair s'ils l'avaient pu ; ils ne l'ont pas fait ; donc, ils n'étaient pas en état de le faire. S'ils avaient écrit, soit longtemps, soit peu de temps après 70, leurs lecteurs se seraient bien aperçus que la chute de Jérusalem n'avait pas coïncidé avec la fin du monde.

Restait à interroger l'histoire et à confronter le récit de la guerre de Judée que nous a laissé le juif Flavien Josèphe avec les textes évangéliques. C'est à cette tâche que s'est employé, dans la dernière partie de sa conférence, le R. Père Pinard de la Boullaye. Ce fut, alors, sur ses lèvres, une description animée, mais sobre, des affreux événements qui sont demeurés gravés dans toutes les mémoires. On pourra la citer comme un modèle de narration historique, dans laquelle parlent seuls les faits, sans qu'il soit besoin de les commenter, tant ils portent, en eux-mêmes, une impression de tragique épouvante. Deux leçons se sont dégagées, comme d'elles-mêmes, de cette évocation du passé, qui fut écoutée, par l'immense auditoire de Notre-Dame, avec la plus grande attention.

Dieu avait élu Israël et Israël « s'est cabré devant sa volonté formelle, lorsqu'il a repoussé son Christ ». Dieu a donc reporté sur d'autres peuples ses faveurs et il s'est accompli, par d'autres nations, ce que les Juifs se sont refusés à exécuter.

Les autres nations seront-elles fidèles, à leur tour, à leur vocation, mieux que ne le fut le peuple juif à la sienne ? Parlant à des Français, le R. Père Pinard de la Boullaye ne pouvait manquer de leur poser à eux-mêmes, et pour leur patrie, cette question. Il l'a fait, avec toute la liberté du langage apostolique qui convient à la chaire chrétienne, et ses paroles ont été remarquablement vigoureuses et fermes. Il a rappelé, enfin, que la première prophétie sur la ruine de Jérusalem s'étant accomplie à la lettre, elle garantissait, la seconde, celle de la fin du monde, à si longue échéance que cette fin doive se réaliser. C'est donc au Christ « qu'il est réservé de prononcer, sur les individus, sur les peuples, la sentence qui sera le dernier mot de Dieu ».

Le R. Père Pinard de la Boullaye, dans cette conférence encore, a fait la preuve de sa science d'exégète, d'historien et d'apologiste.

Le débat de l'Aéropostale

M. Pierre-Etienne Flandin, ministre des finances français, a dû faire face, la semaine dernière, à des attaques injustes qui lui ont été portées, à propos de la débacle de la Compagnie aéropostale, par les adversaires du cabinet Laval.

M. Pierre Flandin est né à Paris le 12 avril 1889. Député de l'Yonne, il a été naguère ministre du commerce et de l'industrie. On se souvient qu'il fut un des auteurs de la chute du précédent cabinet, qui présidait M. Steeg.



M. PIERRE FLANDIN
ministre des finances français.

UN COMLOT ARABE

Beyrouth, 16 mars.

Un mouvement révolutionnaire est en préparation en Transjordanie. Les fonctionnaires auraient reçu des lettres les avertissant de ne pas coopérer avec le gouvernement s'ils ne veulent pas être tués. Des coups de feu auraient été tirés sur le premier-ministre, qui n'a pas été atteint.

Une bombe à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 15 mars.

A Buenos-Ayres, une bombe a éclaté dans un tramway. Un Italien nommé Anselmo Pieretti l'avait laissé tomber en descendant. Pieretti et deux autres voyageurs ont été tués, dont une femme. Trois autres voyageurs ont été grièvement blessés.

L'attentat a eu lieu au moment où les rues étaient remplies de personnes se rendant à l'exposition britannique que le prince de Galles inaugurerait. L'explosion a mis le tramway en miettes et l'a inondé de sang.

Cet attentat a produit une grosse émotion en ville où l'on se demande s'il a quelque rapport avec la présence du prince de Galles. La police n'est pas de cet avis.

Le Pérou apaisé

Lima, 15 mars.

La situation est redevenue calme. Les garnisons du sud reconnaissent le gouvernement de Lima. L'armée est unie.



Cliché Adm

En haut, l'ancien président de la République péruvienne, M. Sanchez Cerro, haranguant, du balcon du palais du gouvernement, à Lima, les révolutionnaires, en faveur d'une junte commandée par Ricardo Elias.

En bas, la foule, devant le Palais du gouvernement, arbore des étendards qui portent des inscriptions en faveur du président Cerro ; on sait que celui-ci a finalement démissionné et qu'il s'est embarqué pour l'Europe.

Le procès de la sédition de Jaca

Jaca, 15 mars.

Le commandant Requejo, avocat général, a prononcé son réquisitoire demandant la peine de mort pour le capitaine Sediles, les sous-lieutenants Mendosa, Menjanarès, Gonzalez, Cernadès, la détention perpétuelle pour 10 capitaines, six sous-lieutenants, 4 adjudants, un chef de musique, trois maîtres armuriers, un maître-bourrelier, deux musiciens, un chef de manège, 31 sergents et hommes de troupe.

Pour les autres inculpés, il a modifié ses conclusions, en réduisant leur peine à six mois de prison.

Il a terminé en demandant un million de pesetas de dommages-intérêts pour les familles des victimes.

UN PARLEMENT INDUSTRIEL

Londres, 15 mars.

On publie le projet d'un conseil national d'industriels, composé de 300 membres. Ce conseil, qui discuterait des questions affectant la situation économique en général, serait une sorte de parlement industriel, ayant 40 représentants des communes, 20 de la Chambre des lords, 200 des associations patronales et ouvrières et 40 sans désignation spéciale.

L'AVIATION AMERICAINE

Washington, 15 mars.

L'Amérique va accroître prochainement sa flotte de guerre aérienne de 388 avions que va commander le ministère de la guerre et qui coûteront 18 millions de dollars. Le but de cette commande est d'occuper de la main-d'œuvre et de porter les ressources de l'aviation militaire au maximum autorisé.

M. Bérenguer ne démissionnera pas

Madrid, 15 mars.

Le président du conseil a démenti la nouvelle de la démission du ministre de la guerre.

Un pseudo-attentat

Berlin, 15 mars.

Vendredi, le député national-socialiste Gœbbels a reçu un petit paquet qui a paru suspect. Il fut ouvert avec précaution. Le paquet consistait en une boîte d'allumettes emballée de façon que, lorsqu'on l'ouvrirait, le contenu prit feu, allumant un rouleau de papier contenant de la poudre noire, provenant probablement d'un feu d'artifice. Il y avait huit pétards.

L'affaire Oustric

Le sénateur Durand

La commission d'enquête a entendu M. Jean Durand, sénateur radical-socialiste de l'Aude, qui s'est expliqué sur ses relations avec M. Oustric, en qui il avait toute confiance en raison du crédit dont il jouissait à la Banque de France.

TRIBUNAUX

Canella ou Bruneri ?

Toute l'Italie se passionne ces jours-ci autour du procès qui se déroule à nouveau devant la Cour d'appel de Florence pour décider si le fameux « inconnu » de Collegno est Bruneri ou Canella. Il y a exactement cinq ans que ce roman défraya les conversations. Rappelons brièvement les faits. Le 10 mars 1926, le gardien du cimetièrre juif de Turin surprénait un individu d'aspect misérable à voler un vase de bronze sur une tombe. Arrêté et inutilement interrogé sur son identité, donnant des signes de folie, l'individu fut interné dans l'asile d'aliénés de Collegno. La police fit publier sa photographie dans quelques journaux illustrés. C'est alors que la famille Canella, de Vérone, crut reconnaître le professeur Jules Canella, capitaine d'infanterie durant la grande guerre, qui n'avait plus donné de nouvelles depuis le mois de novembre 1916, après un combat en Macédoine où sa compagnie avait été presque entièrement détruite.

Mme Canella et Renzo Canella se rendirent à Collegno et reconnurent leur mari et frère. Là-dessus, l'inconnu fut relâché et confié à la famille Canella. Mais la questure de Turin reçut aussitôt après une lettre anonyme disant que le prétendu professeur Canella n'était autre que Mario Bruneri, ancien ouvrier typographe, contre lequel avaient été lancés trois mandats d'arrêt pour vol et abandon de famille. Mario Bruneri a, en effet, femme et enfant à Turin, ainsi que sa mère et un frère. Ceux-ci, confrontés avec le mystérieux personnage, reconnurent sans hésitation leur parent. L'individu fut de nouveau interné à Collegno et soumis à un long examen par le professeur Coppola, un des plus célèbres médecins aliénistes d'Italie, qui conclut que l'individu était un très habile faussaire, simulant une absence de mémoire et nullement malade d'esprit. Le tribunal, tiraillé en sens divers par la famille Canella et la famille Bruneri, qui toutes deux réclamaient le personnage en question, décida de le laisser aller en le confiant à la tutelle d'un certain avocat Zanetti, lequel, contrairement à la décision du tribunal, le remit à la famille Canella de Vérone. Les Bruneri de Turin citèrent alors l'inconnu devant le tribunal, demandant aux juges de déclarer par une sentence définitive que le mystérieux personnage était bien Mario Bruneri et non pas Giulio Canella. C'est ce que déclara le tribunal au mois de novembre 1928. Contre cette sentence la famille Canella recourut en Cour d'appel. Celle-ci, le 7 août 1929, confirma le premier jugement. Nouveau recours des Canella. La Cour suprême cassa le jugement, les

preuves lui paraissant insuffisantes, et renvoya la cause devant la Cour d'appel de Florence, où elle se déroule ces jours-ci au milieu d'une vive curiosité et d'un nombreux public. La famille Bruneri est représentée par quatre avocats, la famille Canella par cinq défenseurs dont le fameux Farinacci de Crémone, un des grands chefs du parti fasciste. On a rarement vu duel plus serré et plus passionné, entre avocats. Ce qui accroît encore l'émotion du public, c'est la présence à Florence du prétendu professeur Canella, qui pourtant n'a pas osé encore se présenter devant le tribunal. Les étudiants de Florence manifestent bruyamment en sa faveur sous ses fenêtres et l'« inconnu » les a harangués du haut de son balcon. Ce qui est plus incompréhensible, c'est qu'on ait amené devant le tribunal les deux enfants nés à Vérone dans la maison Canella. Il semble que les avocats ont voulu par là émouvoir les juges et le public. Il y a à Turin un autre enfant qui réclame son père dans la personne de l'inconnu : c'est le fils de Mario Bruneri, élève d'un petit séminaire de la ville.

Ce procès, qui tient du roman, intéresse vivement le monde scientifique qui a déployé toutes les ressources de la science moderne pour identifier le personnage en question. Les savants de tout genre qui l'ont examiné s'identifient avec Mario Bruneri. Le Père Gemelli, recteur de l'université catholique de Milan, qui a beaucoup connu le professeur Canella, ne l'a pas reconnu dans le mystérieux personnage, pas plus que le comte Dalla Torre, directeur de l'« Osservatore romano ». Mais d'autres témoignages disent le contraire.

Les juges de Florence seront singulièrement embarrassés.

Un nouveau procès Guinand

Mme A. Droz, administratrice de Librairie-Edition, à Berne, se jugeant calomniée, lors du procès Guinand, par l'accusé et son défenseur, M. Löwler, a décidé de leur intenter devant les tribunaux neuchâtelois un procès en réparation du grave préjudice qui lui a été causé. Elle a confié ses intérêts à M. Aubert, avocat à La Chaux-de-Fonds.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Un volcan en activité

On mande de Santiago de Guatemala (Amérique centrale) que des secousses prolongées sont ressenties depuis le mois dernier dans la région d'Amatitlan. Le foyer paraît être le volcan de Pacaya. Depuis jeudi, les secousses se sont accentuées. Les dégâts dans les localités voisines sont importants.

Le sol s'effondre à Leucade

Dans l'île de Leucade (archipel grec), à une distance de 300 mètres du village d'Aghios Petros, un affaissement de terrain s'est produit sur une étendue de 6000 mètres carrés.

L'effondrement continue en avançant vers le village.

Inondations en Serbie

Les débordements de la Save prennent les proportions d'une catastrophe. 80 villages sont inondés ; plusieurs ont été évacués par ordre des autorités.

La localité de Kosinj, comprenant environ 10,000 habitants, est complètement isolée par les eaux. Tous les ponts ont été emportés et les routes coupées.

Les éboulements en Savoie

Au Châtelard (Savoie, près d'Aix-les-Bains), la masse de terre en mouvement continue sa marche. On a constaté, hier dimanche, qu'une progression d'une cinquantaine de mètres avait eu lieu au cours de la nuit. De nouvelles coulées se forment menaçant sérieusement la commune de la Motte en Bauges. On a ordonné l'évacuation immédiate de tout le hameau du Pré-de-Foire qui compte une quinzaine de maisons.

Des bandits à Hambourg

A Hambourg, des gens qui rentraient chez eux, hier dimanche, surpris trois cambrioleurs qui, à leur vue, tirèrent plusieurs coups de feu. Une dame fut tuée sur le coup ; son mari a été grièvement blessé. Un des trois bandits a pu être arrêté.

Les secousses terrestres aux Balkans

Durant toute la journée de vendredi, dans le sud de la Serbie, des secousses sismiques ont été ressenties. Une pluie de boue a provoqué une vive émotion. Dans les environs de Bjelina, une neige de couleur brune foncée est tombée vendredi soir. Ce phénomène s'est poursuivi toute la nuit.

SUISSE

Les fausses estampilles italiennes

On apprend, au sujet de l'affaire des fausses estampilles italiennes qui auraient été fabriquées à Sementina (Tessin), que les deux frères Bodega, accusés d'avoir importé en Italie les fausses estampilles, sont venus à Bellinzona, vers Noël de l'année passée. Ils ont déclaré à la police avoir quitté l'Italie où ils avaient fait faillite. Cette affirmation était contraire à la vérité, car les deux frères se rendaient souvent en Italie. Une surveillance fut organisée. Entre temps, en outre, ils faisaient du commerce en automobile.

Ce fut seulement le 6 mars que la police reçut des affirmations précises sur l'activité des frères Bodega. On apprit à Bellinzona que les deux frères vendaient en Italie de fausses estampilles. Des mesures avaient été prises pour leur arrestation, mais ces deux individus ne revinrent plus en Suisse car ils furent arrêtés à Milan.

La police a fait, ces jours derniers, de nombreuses perquisitions dans la fabrique de cartonnages de Sementina et de nombreuses personnes ont été interrogées. Aucune arrestation n'a été opérée à Bellinzona.

Bijouterie cambriolée

A Zurich, la bijouterie Kerber, à la Stockerstrasse, a été cambriolée dans la nuit de vendredi à samedi. Les voleurs ont fait main basse sur un grand nombre de montres et de bijoux, pour un montant de plusieurs milliers de francs. Ils ont volé notamment des montres en or, en argent et en nickel, des montres-bracelets de dames en or, des colliers en or, des étuis à cigarettes, des boutons de manchettes en or et en argent, etc.

Les montres dérobées portent en partie la marque de fabrique Odea Watch ou Cyma.

Ce que coûte la neige

Le déblayement de la neige, à Berne, a coûté, jusqu'au 11 mars, à la ville de Berne, 183,000 fr. A Bâle, jusqu'à vendredi, on avait dépensé 120,000 francs.

Onze chalets emportés par une avalanche

Samedi, une énorme avalanche est descendue des pentes de Ballavaud, près d'Isérables (Valais), sur les mayens de Zora, emportant onze chalets et en endommageant trois autres.

La forêt qui protégeait ces constructions a été balayée. Les dégâts tant dans la forêt que ceux des divers immeubles, habités seulement pendant l'été, se montent à plus de 50,000 fr.

AVIATION

Les avions à fusée

A Dessau (Allemagne), samedi, a eu lieu, sur la place d'exercice, la première ascension d'une fusée volante. L'appareil fut mis en marche sur une voie électrique, sur une distance de 50 mètres. Avec des sifflements sourds, la fusée s'éleva à plusieurs centaines de mètres de hauteur, puis, au bout de peu de temps, se posa impeccablement sur le sol. L'appareil était mû par de l'oxygène liquide et par un gaz inflammable fluidifié. Cette expérience a une importance particulière pour la navigation aérienne.

Automobilisme

Le Salon de l'Automobile de Genève

Le huitième Salon de l'automobile de Genève a fermé ses portes hier soir, dimanche, à 11 heures. On a compté hier 21,004 entrées ; 4123 billets ont été timbrés au bureau des Chemins de fer fédéraux.

Le total des visiteurs du huitième Salon doit être environ de 115,000 (18,000 à 20,000 billets timbrés).

Le mauvais temps a naturellement provoqué un assez fort déchet sur les entrées, comme il a certainement diminué, avec la collaboration de la crise économique, le chiffre des ventes (voitures de luxe, surtout). Mais les agents gardent cependant l'espoir de rattraper une bonne partie du retard d'ici quelques semaines ou quelques mois.

On a tiré au sort, hier soir, la 11 CV Renault, la « Primaquatre » ; plus de 4000 billets avaient été délivrés.

C'est M. le docteur Olloz, de Berne, qui a gagné la voiture (n° 3664).

Les N°s 2764, 1932, 1445, 2112, 209, 3328, 1205 et 2866 ont gagné, chacun, 25 litres d'huile Renault.

Echos de partout

LA BOSSE DU COMMERCE

Le vieux Jacob vend des almanachs. Il vient chez les Durand pour leur en vendre un. A la maison se trouve seule Mme Durand.

— Bonjour, Madame, voulez-vous m'acheter un almanach ?

— Non, nous n'en avons pas besoin.

— On a toujours besoin d'un almanach, et il ne coûte que 3 fr. 50.

Jacob parle avec une telle conviction que Mme Durand lui prend un almanach et lui donne 3 fr. 50.

En sortant, Jacob rencontre M. Durand qui rentre chez lui.

— Bonjour, Monsieur Durand, n'avez-vous pas besoin d'un almanach ?

— Non.

— Comment, non ? On a toujours besoin d'un almanach, etc.

Et Jacob finit par vendre un almanach à M. Durand aussi.

M. Durand rentre chez lui en tenant son almanach et il voit son épouse avec le pareil dans la main.

— Ah ! filou, s'écrie M. Durand. Julie ! — il appelle la bonne —, courez vite dans la rue, vous rattraperez ce vieux Jacob, vous me le ramènerez ici tout de suite.

Julie court, et, en effet, rattrape le vieux Jacob.

— Le patron dit que vous reveniez tout de suite à la maison.

— Je sais ce que c'est, répond Jacob ; ils veulent acheter un almanach. Prenez-en un, ça coûte 3 fr. 50. Ils seront très contents.

Julie paye et rapporte le troisième almanach !

MOT DE LA FIN

L'employé du magasin d'articles à l'électricité répond à une cliente :

— Non, Madame, pour l'instant, nous n'avons plus de fers à repasser...

— Que me faut-il faire, alors ?

— Il vous faut repasser !

Pour la langue française

« Il a commis des escroqueries de toute espèce... Il m'a raconté toute espèce d'histoires... Il m'a donné à choisir des bouts de plume de toute espèce... Dans ces sortes de phrases, on peut mettre le mot *espèce* au pluriel, mais on le laisse plus communément au singulier.

La responsabilité du chef de famille en cas d'accident causé par ses enfants

De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral :

La question de la responsabilité du chef de famille, en cas d'accident ou de dommage causé par un de ses enfants, est assez complexe. Elle est réglée par l'article 333 du code civil, qui statue : « Le chef de la famille est responsable du dommage causé par les mineurs et interdits ou les personnes atteintes de maladies mentales et les faibles d'esprit placés sous son autorité, à moins qu'il ne justifie les avoir surveillés de la manière usitée et avec l'attention commandée par les circonstances. »

Pour déterminer jusqu'à quel point la surveillance et l'attention s'imposent, on tiendra compte des nécessités de la vie, des usages, ainsi que des circonstances spéciales du cas. L'âge et le caractère de l'auteur du délit seront également des éléments essentiels.

C'est ainsi que le Tribunal fédéral, appréciant librement ces différents facteurs, a considéré comme établie la responsabilité paternelle lors d'un accident survenu parce qu'on avait laissé courir sans surveillance des enfants munis de couteaux de cuisine. Il s'est prononcé dans le même sens alors qu'un enfant de sept ans, qui s'amusa à fendre du bois dans le bûcher paternel, avait blessé un petit camarade, lui coupant deux doigts. Il a également rendu les parents responsables du fait qu'un enfant de neuf ans, d'un naturel violent et éhémérien, avait blessé un de ses camarades en lui jetant une pierre, ou parce qu'un enfant de cinq ans, qui jouait avec une carabine pneumatique, avait provoqué un accident.

Dans ces divers cas, les parents ont dû porter la responsabilité du dommage causé par leurs enfants, parce que ceux-ci, étant donnés leur âge et leur caractère, auraient dû être l'objet d'une surveillance active et que la vigilance et le contrôle des parents avaient été insuffisants.

De même, à l'occasion d'un accident causé avec une arme à feu par un élève d'un collège, le Tribunal avait déclaré que le simple fait d'interdire d'une manière générale aux élèves de jouer avec des armes à feu ne suffisait pas pour exclure la responsabilité du directeur, non plus que le fait que les jeunes gens de l'institut étaient en âge de suivre les cours préparatoires de tir, les garanties relatives à cet enseignement n'étant pas valables en dehors des cours.

En revanche, le Tribunal fédéral avait libéré de toute responsabilité le père d'un jeune garçon de dix-sept ans qui, en maniant un floberet, avait tué un enfant de six ans, parce que le père n'était pas tenu d'exercer sur un jeune homme de cet âge la surveillance dont parle l'article 333 du code civil. Ici, c'est contre l'auteur même du dommage qu'une action eût pu être intentée.

Il nous a paru intéressant de rappeler ces divers cas à propos d'un récent recours au Tribunal fédéral, pour faire bien comprendre de quels principes les tribunaux s'inspirent lorsqu'il y a lieu de décider si la responsabilité des parents doit être considérée comme engagée. S'il tient compte des données qui précèdent, le lecteur aboutira sans doute à la même conclusion que le Tribunal fédéral, après l'exposé des faits que la seconde section civile a eu à examiner :

Des enfants d'environ sept ans s'amusaient ensemble, comme la jeunesse le fait partout à la campagne, en tirant à l'arbalète dans une cible. Les arbalètes étaient faites d'osier et les flèches de roseau. Le petit Heini, placé à côté de la cible pour vérifier les résultats, fut atteint malencontreusement par une flèche qui pénétra dans l'œil gauche. Malgré une opération, le garçonnnet devint borgne. Son père actionna le père de l'enfant qui avait lancé la flèche et lui réclama 16,000 francs de dommages-intérêts.

Le Tribunal de district de Frauenfeld exprima l'avis que le jeu en question était dangereux et nécessitait une surveillance sérieuse exercée par des adultes. Il accorda en conséquence une indemnité de 3,500 francs.

Le Tribunal cantonal, lui, rejeta entièrement l'action, et le Tribunal fédéral lui a donné raison. Il a estimé, en effet, que le tir au moyen d'arcs en osier et de flèches fabriquées par les enfants est général et qu'il est partout considéré comme sans danger. On ne pouvait déduire du fait qu'un accident s'était malheureusement produit dans le cas particulier que les parents devaient surveiller leurs enfants pendant qu'ils jouaient au tir et leur donner des instructions, alors qu'il ne s'agissait pas d'enfants d'un caractère ou d'un développement anormal. —ld.

FRIBOURG

Le vote de la ville de Fribourg

Sur 5229 électeurs inscrits, dans la ville de Fribourg, 2225 sont allés voter hier dimanche. Voici le résultat du scrutin :

	Élévation du chiffre électoral		Prolongation du mandat	
	Oui	Non	Oui	Non
Bourg	450	77	435	93
Auge	173	59	172	63
Neuveville	158	118	154	124
Places	570	125	564	132
Beauregard-Pérolles	360	117	363	115
	1711	496	1688	527

Ce n'était pas un vol

La samedi 28 février, une dame B., habitant Zumholz, se plaignit qu'on lui avait volé une sacoche contenant une somme de 950 fr., qu'elle était venue toucher à la Banque populaire.

Les journaux ont relaté ce vol. Or, cette dame n'a pas été victime d'un vol : elle avait simplement oublié son sac, contenant la somme susdite, ainsi qu'un carnet d'épargne de la Banque populaire de Fribourg de 2550 fr. 90, dans un magasin de notre ville, où elle avait été faire des achats. Sans se préoccuper de son contenu, le personnel de ce magasin mit ce sac de côté, pensant qu'on viendrait le réclamer. Ce n'est que samedi 14 mars que, constatant que ce sac se trouvait encore là, on en explora le contenu pour voir à qui il appartenait et on constata la présence de la somme de 950 fr. et du carnet d'épargne. Le tout fut immédiatement remis à la police de sûreté, qui s'était occupée de cette affaire et qui remit son bien à la légitime propriétaire.

A fin décembre 1930, on signalait à la police un vol de 200 francs environ, commis dans un magasin des coopératives réunies de Fribourg. Or, le 11 mars courant, cette somme se retrouvait dans le magasin même où on croyait qu'elle avait été volée. Il en fut de même pour un manteau pour homme, qu'on prétendait dernièrement avoir été volé dans un cercle de Fribourg : il n'y avait eu là qu'un échange par inadvertance.

Le coût de la neige

Jusqu'à vendredi soir, la commune de Fribourg avait dépensé 21,000 francs pour l'enlèvement de la neige dans les rues. La dépense totale, transports compris, sera d'une trentaine de mille francs.

Union motocycliste suisse

Une soixantaine de délégués ont pris part, samedi et hier dimanche, à l'assemblée annuelle de l'Union motocycliste suisse, qui a eu lieu dans la grande salle du café des Grand'places, sous la présidence aimable et distinguée de M. Haecker, de Genève. Les délibérations furent animées et les différents délégués firent preuve du meilleur esprit et de l'entente la plus cordiale.

Hier, à 1 heure, un banquet a réuni les participants et les invités qui ont fait honneur à un repas servi par M^{me} Joller.

M. Stucky, président et membre fondateur du Moto-Club fribourgeois, a exprimé, en allemand, la bienvenue aux délégués et leur a souhaité de garder un bon souvenir de leur court séjour dans la ville de Fribourg, où le Moto-Club a mis tout son dévouement à leur disposition.

M. Edouard Glasson, de Bulle, membre d'honneur du Moto-Club de Fribourg, a exprimé aux représentants des différents cantons le plaisir des Fribourgeois à les recevoir dans leurs murs. Il a félicité l'Union motocycliste suisse de sa belle activité et de son réjouissant essor. Il a remercié, au nom du comité d'organisation de la course du Bruch, pour son appui et pour sa sympathie.

M. Bovet, président du Conseil d'Etat, en termes excellents, a remercié l'Union motocycliste de la charmante invitation qu'elle a adressée au gouvernement de Fribourg. Il a montré les bonnes relations qui existent entre les motocyclistes et les autorités fribourgeoises.

Il a adressé ses félicitations au Moto-Club de Fribourg pour avoir si bien organisé l'assemblée et à l'Union motocycliste suisse, pour l'entente qu'elle sut faire régner entre les représentants des différents cantons.

M. Spicher, conseiller communal, a exprimé les souhaits de bienvenue aux délégués au nom de la ville de Fribourg et a porté son toast à la prospérité de l'Union motocycliste suisse et au développement de la motocyclette.

M. Haecker, président de l'Union motocycliste, a remercié les autorités pour leur sympathie et le Moto-Club de Fribourg, pour son accueil si ému. Il a salué la présence de M. Albert Vicarino, membre fondateur de l'Union motocycliste suisse. Il a dit l'excellente impression que transporteront les délégués de leur séjour à Fribourg.

M. Haecker remercia également la presse, dont il souligna la bienveillante compréhension.

D'aimables paroles furent encore échangées entre plusieurs délégués, sous la direction de M. Paul Pythoud, major de table, un des actifs organisateurs de la réunion.

Les délégués ont quitté Fribourg enchantés de leur réunion et de l'hospitalité généreuse qui leur fut offerte par les Fribourgeois.

Le vol de Vaulruz

Les auteurs du cambriolage du moulin agricole de Vaulruz ont été arrêtés par le sergent de la Sûreté Marro et l'appointé de gendarmerie Bersier, après d'actives recherches. Ce sont deux jeunes gens de la contrée. Ils ont essayé de nier, mais ont dû finir par reconnaître les faits.

Conférences de carême à Saint-Nicolas

LA SATISFACTION

M. l'abbé Comte, curé de Confignon (Genève), a traité hier soir, avec une grande science et une belle éloquence, le sujet de la quatrième conférence : la satisfaction.

Dieu aime à pardonner, et c'est dans son attitude envers les pécheurs que Jésus a rencontré son plus royal triomphe ; mais tout n'est pas fini quand le prêtre, au nom de Dieu, a prononcé les paroles qui brisent les chaînes de l'âme. Que reste-t-il donc ? Il reste à réparer l'injure faite à Dieu, à offrir une compensation à l'honneur divin violé par le péché ; à satisfaire, en un mot. La satisfaction est nécessaire ; elle est une condition du pardon divin.

Lorsque, après la chute, Adam fut sommé de comparaître devant son Créateur et son juge, il entendit la sentence qui ouvrait devant lui et sa race tous les chemins de la douleur. Nous payons, en effet, une dette de race, mais il y a plus, et chacun doit payer, avec des peines particulières, les dettes particulières qu'il a contractées par l'abus de sa liberté. Il faut expier, Dieu le veut, l'Adam à Jean le précurseur, c'est la loi qui est rappelée à chaque page de l'Histoire sainte avec une insistance inexorable. Et l'Eglise n'a pas retranché un iota à cette loi de la pénitence. Depuis Notre-Seigneur, qui commençait par cet ordre sa mission publique : depuis saint Pierre et saint Paul jusqu'à la Vierge de la Salette, à la Vierge de Lourdes criant : « Pénitence ! Pénitence ! », c'est toute la tradition de l'Eglise qui nous rappelle, avec une autorité souveraine, cette même loi.

Mais, dira-t-on, quel étrange pardon que celui qui ne se donne qu'à demi et qui punit quand même ! Serait-il vrai que Dieu fût avide de vengeance ?

Oui ! La vengeance est l'honneur de Dieu autant que le pardon. Non pas la vengeance, fille de la haine, passion aveugle et brutale, mais puissance tranquille et sereine, bien-faisante et parfaite, ne faisant qu'un avec la justice et la sagesse adorable de Dieu, qui veille au maintien de l'ordre. Le péché étant un acte essentiellement désordonné, Dieu ne peut pas ne pas le poursuivre : soit éternellement, si le désordre est définitif ; soit dans le temps, si le désordre est réparable. Dieu, qui aime à pardonner, peut supprimer l'éternité des châtiments, mais il faut que sa justice soit satisfaite, en même temps que sa miséricorde ; il demande alors des compensations pénales, des satisfactions. La satisfaction est la plus naturelle manifestation de la justice de Dieu, et la loi même de son amour. C'est donc, d'abord, un ordre de Dieu.

C'est, en outre, un besoin de notre cœur. Nous devons « vaincre le mal par le bien » (saint Paul), et la meilleure manière de corriger nos méchantes actions est d'en faire de bonnes, de mieux faire et de mieux aimer. Nous sentons le besoin de réparer, pour mieux effacer, pour nous libérer du poids du passé, jamais tout à fait passé, pour pourchasser le péché jusqu'en ses derniers retranchements, jusqu'en ces sordides complications qu'il s'est créées en nous. C'est déjà presque donner un démenti à son repentir de ne pas aller jusque là !

« La foi qui n'agit pas, est-elle une foi sincère ? Et le repentir qui n'agit pas ? » Le pardon sans mélange serait un péril, comprenons-le.

Réparant l'outrage fait à Dieu ; domptant la nature rebelle, la satisfaction efface le scandale de nos fautes, édifie ceux que nos désordres ont peut-être entraînés. C'est une obole que nous jetons dans la miséricorde du Bon Dieu ou Jésus à versé l'infinité de son sang rédempteur et, de ce réservoir mystérieux, la Providence saura la diriger vers tous les ayants-droit, que nous ne pouvons pas atteindre. Car, en effet, nos satisfactions ne valent quelque chose qu'unies aux souffrances et aux mérites, et aux prières du Rédempteur.

Les pénitences d'aujourd'hui sont bien bénignes en comparaison des pénitences d'autrefois ! Mais ce n'est pas au confesseur actuel qu'il faut faire grief de cette indulgence. Il reste que nous devons suppléer nous-mêmes à l'insuffisance des satisfactions qui nous sont imposées au tribunal de la pénitence, si nous voulons éviter un traitement incomparablement plus rude de la justice divine.

Prenez exemple sur les grands pénitents, qui de saint Pierre au saint curé d'Arles ont la forte armée de l'Eglise. Ils sont nos bienfaiteurs et nos modèles ; par nos prières, nos bonnes œuvres et nos souffrances, unissons-nous à eux. Par la satisfaction, dans un cœur coupable, la vie divine refléurit à nouveau.

La remarquable conférence de M. l'abbé Comte, où la forme excellente le disputait à la valeur du fond, a été écoutée avec recueillement par le nombreux auditoire de Saint-Nicolas.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir lundi, 16 mars, à 8 h. 1/2, répétition générale et assemblée au Cercle catholique. Présence indispensable.

Cercle Saint-Pierre, section cadette. — Ce soir lundi, à 8 h., assemblée récréative.

Caisse de retraite du bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Fribourg. — Ce soir lundi, 16 mars, à 8 h. 1/2, au rez-de-chaussée de la Maison de justice, assemblée générale ordinaire.

Dernière heure

L'accord naval

Londres, 16 mars.

On mande de Washington au Times : M. Dwight Morrow, membre du Sénat américain, arrivera à Londres ce matin lundi, et il pourra immédiatement s'entretenir avec le général Dawes, ambassadeur des Etats-Unis à Londres. La suggestion que les cinq puissances réunies à la conférence navale de Londres auraient avantage à préparer un plan général du texte définitif de l'accord franco-italien avait été faite à M. Stimson par l'ambassadeur de Grande-Bretagne, il y a un ou deux jours. M. Stimson espère que M. Morrow sera à même de convaincre les gouvernements intéressés que la collaboration des cinq puissances navales n'est ni nécessaire ni désirable. En d'autres termes, le gouvernement américain préférerait voir, dans le nouvel accord, un accord anglo-franco-italien, collatéral du traité à trois déjà en vigueur.

Londres, 16 mars.

On mande de Tokio au Times : Le gouvernement japonais a accepté la proposition britannique préconisant la réunion d'une conférence de juristes pour élaborer la forme définitive de l'accord naval franco-italien. M. Matsuda, ambassadeur du Japon, a reçu pleins pouvoirs de désigner le juriste représentant le Japon.

Dans le cabinet anglais

Londres, 16 mars.

Le Daily Herald dit que, par suite de la mort de M. Vernon Hartshorn, un remaniement ministériel important va sans doute avoir lieu. Jusqu'à la mort de ce ministre, il avait été question de donner au lord du Secau privé des pouvoirs étendus afin de coordonner les projets pour remédier au chômage et de donner les pouvoirs nécessaires à ce ministre pour faire appliquer ces projets par le Département ministériel.

Déclarations d'un ministre anglais

Londres, 16 mars.

(Havas.) — M. Shinwell, ministre des mines, a déclaré qu'il était de plus en plus convaincu de la nécessité d'une réorganisation complète de l'industrie charbonnière. Il a ajouté que le contrôle de cette industrie par l'Etat devrait être un des principaux points sur lesquels se baserait la campagne pour les élections générales.

Le roi d'Espagne à Londres

Londres, 16 mars.

Les journaux, notamment le New-Chronicle, attirent l'attention sur les précautions spéciales prises à Londres, à l'occasion de l'arrivée du roi d'Espagne. Les locaux et abords de la gare étaient étroitement gardés par la police et les facilités accordées aux journalistes et aux photographes avaient été retirées.

Le budget français sera voté pour le 31 mars

Paris, 16 mars.

La Chambre ayant voté le budget avant le 15 mars, il est permis de penser maintenant que le gouvernement n'aura pas besoin de recourir aux douzièmes provisoires. Le Sénat, certes, ne commencera pas l'examen des crédits, des recettes et des textes votés par la Chambre avant le 23. Mais il est logique que la commission de finances prenne une semaine pour mettre au point le projet de budget qui sera présenté aux membres de la Haute Assemblée en vue de la discussion publique. La tâche qui s'impose à la commission et surtout au rapporteur général, M. Abel Gardey, est énorme.

Déjà la plupart des budgets particuliers ont été examinés et des compressions de dépenses assez importantes ont pu être réalisées. D'autres économies seront recherchées et obtenues. Finalement le budget de la commission sénatoriale sera assez différent de celui qui est sorti des délibérations de la Chambre. Cela ne saurait surprendre, car il en est de même chaque année. Et c'est pour accorder les points de vue des deux Assemblées qu'une navette entre le Palais-Bourbon et le Luxembourg est nécessaire.

L'exercice financier prend fin, on le sait, le 31 mars. Il est à peu près certain que tout sera terminé avant l'ouverture de l'exercice 1931-1932, auquel s'appliquera le nouveau budget.

Quoi qu'il advienne, un fait demeure. M. Pierre Laval, en obtenant de la Chambre le vote rapide du budget, a « réalisé » ce que tout le monde — sauf lui — considérait comme « irréalisable ».

Attentat à Tokio

Tokio, 16 mars.

(Havas.) — Un individu, dont on ignore l'identité, a grièvement blessé, d'un coup de revolver, M. Paul Anikeief, conseiller commercial soviétique à Tokio, au moment où celui-ci quittait son domicile, ce matin lundi, à 9 heures.

Détournements

Boulogne-sur-Mer, 16 mars.

(Havas.) — Hier dimanche, le fondé de pouvoirs de la succursale de Calais d'une grande banque de Paris s'est constitué prisonnier, car il avait, a-t-il dit, commis des escroqueries, détournements et abus de confiance. D'après les premiers renseignements, les détournements de cet homme, nommé Lefèvre, dépasseraient un million et demi de francs français.

Accident de luge

Chamonix, 16 mars.

Le docteur Coïc, qui se lugeait dans la région du Mont-Blanc, a versé dans un virage et s'est tué.

Les insurgés espagnols en conseil de guerre

Jaca, 16 mars.

(Havas.) — Le conseil de guerre a poursuivi, hier dimanche, ses travaux. Les audiences du matin et de l'après-midi ont été consacrées à l'audition des plaidoiries des défenseurs. Un de ceux-ci, le capitaine Domingo, défenseur du capitaine Seville et des lieutenants Mendoza, Marin et Romeo, a, au cours de sa plaidoirie, fait l'historique de la politique espagnole au cours du XIX^{me} siècle. Puis, parlant des événements plus récents et de la dictature, il s'est exprimé en des termes tels que le président, un général, a dû lui donner plusieurs avertissements.

On croit que l'audience d'aujourd'hui lundi sera courte : elle sera consacrée aux répliques.

L'apaisement au Pérou

Lima, 16 mars.

(Havas.) — La garnison d'Aréquipa a télégraphié, hier dimanche, qu'elle était prête à aider la junte de Lima. Ainsi le conflit serait sur le point d'être réglé à l'intérieur du Pérou, la cause principale de l'agitation, qui fut la demande par les Etats du sud d'une plus grande participation au gouvernement, ayant reçu la solution désirée.

Bagarre en Rhénanie

Gelsenkirchen, 16 mars.

(Wolff.) — Dans un quartier de la ville, une bagarre politique s'est produite entre nationaux-socialistes et communistes. Huit personnes ont été blessées. La police a procédé à douze arrestations.

Lettres de menaces

Berlin, 16 mars.

Depuis quelque temps, des tentatives de chantage sont faites auprès de M. Dorp-Müller, directeur général des chemins de fer allemands. En effet, des lettres lui parviennent à tout instant le menaçant de mort et d'attentats s'il ne verse pas 100,000 marcs. La plupart de ces missives proviennent de Baden ou de Bavière. Elles donnent des précisions sur les ponts ou travaux d'art que les malfaiteurs se proposent de faire sauter.

Les autorités de police poursuivent leurs recherches activement.

SUISSE

La clôture du Salon de l'Automobile

Genève, 16 mars.

Le Salon de l'automobile a fermé ses portes hier soir. La dernière journée, on a enregistré une affluente considérable : plus de 25,000 entrées.

Pendant toute la durée du Salon, il a été enregistré 115,000 entrées ; 20,000 billets ont été timbrés par les chemins de fer.

SOMMAIRES DES REVUES

Le Correspondant ; 10 février. — Un problème de politique navale : Le Cour Grand-maison. — L'abbé de Véri et son journal (IV) : Baron J. de Witte. — La question de la Sarre : Jacques Maupas. — La mort de Korytne (IV) : Prince P. Galitzin. — Esquisses japonaises : A. Féral. — Bernard de Billow au pouvoir : De Lanzac de Laborie. — Notes et aperçus. La Révolution russe. (Hélène Iswolsky). Les Eglises séparées d'Orient (Charles Quénet). Paul Archambault (Jacques Nanteuil). — Les sciences : L'école polytechnique : Maurice d'Ocagne. — Les lettres : Comte de Luppé. — Chronique politique : Louis Joubert.

CHANGES A VUE

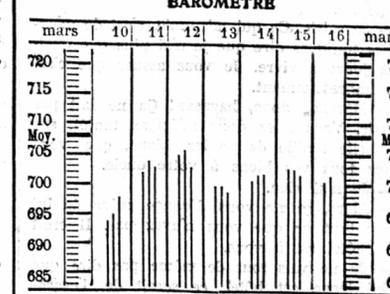
Le 16 mars, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 24	20 44
Londres (1 livre sterling)	25 22	25 26
Allemagne (100 marcs or)	123 62	123 82
Italie (100 livres)	27 12	27 32
Autriche (100 schillings)	72 80	73 30
Prague (100 couronnes)	15 30	15 50
New-York (1 dollar)	5 17	5 21
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belg.)	72 35	72 55
Madrid (100 pesetas)	55 50	56 —
Amsterdam (100 florins)	208 —	208 50
Budapest (100 pengö)	90 30	90 80

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

16 mars

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE

hours	10	11	12	13	14	15	16
7 h. m.	-3	-12	-12	-11	-7	-3	-6
11 h. m.	-2	-5	-3	-1	3	6	3
7 h. soir	-2	-2	-1	-1	7	5	7

Si vous avez besoin de repos et peu de journées de vacances, essayez de restaurer vos forces, vos énergies et votre puissance de travail par une cure d'Elkhina.

Flacon ou boîte original fr. 3.75; doubles fr. 6.25; dans les pharmacies.

Nouvelles financières

Banque populaire suisse

La Banque populaire suisse vient de publier son rapport annuel, intéressant comme d'habitude. Il ressort de ce rapport que le capital s'élevait, à fin 1930, à 189,121,000 francs. L'augmentation a été de 1,386,000 fr. alors qu'elle était de 22,101,000 fr. en 1929. Cette diminution est due à la suspension de l'émission de parts sociales B. et C., au relèvement de la finance d'entrée de 25 fr. et au droit de timbre de 18 fr. mis à la charge des nouveaux sociétaires. Les sociétaires étaient, à la fin de l'année dernière, au nombre de 101,807 (100,170 en 1929), soit un accroissement de 1637 sociétaires (5517 en 1929). Il y a eu 4050 admissions et 2413 sorties statutaires.

Les capitaux confiés se sont accrus de 78,757,000 fr. et atteignent à fin 1930 un total de 1,322,841,000 fr. L'augmentation a été beaucoup plus faible qu'en 1929, où elle s'élevait à 163,800,000 fr.; il faut voir là une conséquence de la situation générale du marché monétaire. La progression a été de 6,33 % tandis que pour 1929 et 1928 elle a été respectivement de 15,17 % et de 17,24 %. Pendant les cinq dernières années, les fonds mis à la disposition de la Banque populaire ont formé 75 à 80 % de la somme du bilan. Pour 1930, la proportion a été de 78,55 %.

Les capitaux confiés par les clients se décomposent comme suit : obligations : 507,439,000, soit une augmentation de 13,440,000 ou 2,72 % (en 1929, 75,981,000 fr. ou 18,17 %) ; dépôts à terme, 179,647,000 fr., soit une augmentation de 3,106,000 fr., ou 1,7 % (en 1929, 45,053,000 fr. ou 32,71 %) ; comptes créditeurs disponibles à vue, 172,538,000 fr., soit une augmentation de 13,234,000 fr., ou 8,3 % (en 1929, 9,793,000 fr., ou 6,56 %) ; carnets d'épargne et dépôts, 463,217,000 fr. (389,929 comptes), soit une augmentation de 55,189,000 fr. ou 13,53 % (en 1929, 33,028,000 fr. ou 8,8 %) ; Les comptes débiteurs se sont élevés à 840,581,000 fr. (accroissement : 52,721,000 fr.) ; les effets en portefeuille, 188,243,000 (diminution : 20,200,000 fr.) ; les créances hypothécaires, 250,979,000 fr. (augmentation : 21,186,000 fr.) ; les prêts, 75,799,000 fr. (augmentation : 7,073,000 fr.) ; le portefeuille des titres, 43,970,000 fr. (diminution de 20,719,000 francs).

Le compte immeubles présentait, à la fin de 1930, un total de 24,488,400 fr., qui est à peu près le même que celui de 1929 ; il comprend 39 bâtiments de banques assurés contre les risques d'incendie pour une valeur de 24,287,827 fr.

Les participations syndicales (cartel de banques et autres) se sont élevées à 57,036,000 fr. Déduction faite des frais généraux, d'une bonne dotation des réserves et d'amortissement importants, le résultat de l'exercice 1930 présente un bénéfice net de 10,168,101 fr. qui est inférieur de 1,403,029 fr. à celui de l'année 1929. A ce sujet, le rapport relève que l'amortissement des postes débiteurs par le compte de profits et pertes est en augmentation de 1,100,000 fr. en chiffre rond sur celui de l'année 1929. Malgré l'accroissement de la somme du bilan et du virement, l'excédent de recettes brut et le bénéfice net ont baissé en raison de diverses circonstances, telles que la diminution des possibilités de placement en affaires actives et le recul du rendement de ces dernières par suite du rétrécissement sensible de la marge d'intérêt.

Parmi les affaires actives, celles qui ont été le plus touchées sont les opérations sur effets de change dont l'ampleur et le rendement ont fortement diminué. Les transactions en titres se sont ressenties de la situation de la Bourse et ont laissé un déchet considérable. En revanche, les affaires en devises et autres, notamment l'activité afférente aux émissions, ont donné des résultats meilleurs que ceux de l'année dernière.

La Banque populaire suisse occupait, en 1930, en tout 1639 personnes, soit 66 de plus qu'en 1929. Cette augmentation qui s'est produite surtout dans les succursales (57 employés de plus) est une conséquence de l'extension des affaires ; l'accroissement de personnel à la

Direction générale (9 fonctionnaires et employés) a été nécessité surtout par le développement du service de l'Inspectorat. Comparés aux recettes totales, les frais généraux ont augmenté de 0,22 %, mais ils ont baissé de 1,13 % à 1,11 % par rapport à la somme du bilan.

Emprunt 4 % des Chemins de fer fédéraux

Les Chemins de fer fédéraux émettent ces jours un emprunt 4 % destiné à la conversion de leur premier emprunt 6 % d'électrification de 1921, remboursable le 15 juillet 1931. Cette conversion est avantageuse pour les Chemins de fer fédéraux, puisqu'elle leur fera économiser 4 millions de francs d'intérêt. On ne peut que se féliciter de ce dégrèvement du budget de notre grande entreprise ferroviaire.

Une conversion à 4 % peut, au premier abord, paraître un peu dure aux porteurs d'obligations de l'emprunt 6 %. Tout bien considéré, l'offre de conversion devrait pourtant être bien accueillie, car le cours des titres du type 4 % dépasse sensiblement le pair et les obligations fédérales et cantonales ne se capitalisent qu'à 3 % environ, tandis que le nouvel emprunt donne un rendement de 4 %. Il est actuellement d'autant plus malaisé d'effectuer un placement à 4 % en titres de premier ordre que maints débiteurs remboursent leurs emprunts échus et que d'autres les convertissent sans accepter de souscriptions contre espèces.

Tout porte à croire que l'emprunt aura un grand succès.

BEAUX-ARTS

Concours Diday

Exposition d'art suisse à Paris

Après un concours en deux étapes, organisé par la classe des Beaux-Arts et une première sélection du concours d'esquisses, puis du deuxième concours de peinture à l'huile, la Société des arts de Genève a décerné quatre prix au fameux concours François Diday fondé par legs de ce grand peintre.

Ce système a donné de très bons résultats, cette année ; ils sont infiniment plus intéressants que les précédents.

Pour ce XXVI^{ème} concours Diday, les jeunes artistes avaient à représenter : Le jugement de Paris.

Ce sujet mythologique a été très souvent traité depuis les débuts de la Renaissance et peint par de nombreux peintres célèbres. L'évolution et le progrès en art résident uniquement dans les formes d'expression et non pas dans les changements de sujet ; c'est bien ce qu'on constate facilement dans ce concours si intéressant.

Toutes les œuvres envoyées à ce second concours sont exposées actuellement à l'Athénée, dans la salle Crosnier ; elles sont intéressantes et d'une belle tenue, et le jury n'a pas eu d'embarras à fixer son choix définitif, car la supériorité de M. Gœrg, 1^{er} prix, est évidente, par sa noble simplicité, sa composition bien équilibrée et ordonnée, parfaitement conforme au sujet donné.

L'œuvre de M. Henri Meylan : 2^{ème} prix, est admirablement peinte et très mouvementée, avec une couleur très fraîche et très belle.

Le jeune peintre F.-L. Dunki avec un 3^{ème} prix, a exécuté une peinture de belles qualités qui unit à une certaine noblesse un grand style décoratif, et son tableau ressemble à une belle tapisserie aux tons assourdis.

Enfin, le quatrième prix est M. Theurillat, dont l'ensemble de la composition est assez morne, terne, quoique bien dessiné ; son esquisse très lumineuse, très légère, faisait espérer mieux.

Bien que les conditions du concours Diday fussent très clairement énoncées, et malgré le sérieux de certaines autres esquisses peintes, elles ont été éliminées à cause du trop d'importance donnée au paysage par leurs auteurs.

A Genève, a lieu actuellement une remarquable exposition des ouvrages d'art émaillés du regretté Henri Demole, célèbre peintre-émailleur, céramiste.

Divers peintres suisses ont organisé, ces

temps-ci, une importante manifestation d'art suisse contemporain aux galeries Georges Petit, à Paris.

On y a joint en même temps une exposition rétrospective de Ferdinand Hodler et des sculpteurs suisses Haller, Hubacher et Karl Geiser.

Chaque artiste y est représenté par des œuvres de choix.

F.-Louis Ritter, professeur, artiste-peintre.

PETITE GAZETTE

Académie française

Le secrétaire perpétuel, M. René Doumic, a terminé la préface du Dictionnaire, dont le premier fascicule paraîtra en mai prochain.

Une exposition égyptienne à Londres

On organise à Londres, pour 1934, une exposition d'art égyptien à laquelle seraient transportés les principaux trésors archéologiques découverts dans la tombe de Tout Ank Amon.

Les autorités égyptiennes, pour éviter les risques d'un long voyage en mer, feraient convoquer ces trésors à travers l'Europe, sous la protection d'une escorte armée.

Le baccalauréat en Italie

L'Agence de Rome publie les résultats des examens de baccalauréat en Italie pour l'année 1930. Sur 10,167 candidats qui ont subi les examens de la « maturité classique », 6626 ont obtenu le diplôme, c'est-à-dire le 65 %. Alors que la proportion est de 76 % pour les élèves appartenant à des collèges officiels ou à des instituts reconnus par la loi, elle n'est que de 48 % pour les élèves provenant d'instituts purement privés et de 44 % pour les jeunes gens qui ont fait leurs études à la maison.

Pour la maturité scientifique, la proportion des élèves ayant réussi leurs examens est de 59 % seulement.

Ces chiffres sont à peu près les mêmes que ceux de l'année 1929.

Le gaz naturel en Californie

Pour desservir la ville et la région de San-Francisco en gaz naturel, on vient de poser une canalisation longue de 192 km., chargée d'amener, depuis la source jusqu'à la ville, une quantité de gaz naturel de près de 4 millions de mètres cubes par jour.

La conduite a un diamètre variant de 508 à 660 millimètres. Les tuyaux sont en acier de 9 millimètres d'épaisseur. Ils ont 12 mètres de long, et sont réunis les uns aux autres par soudure électrique. Quand dix tuyaux ont été réunis ainsi, on les pousse dans une tranchée creusée automatiquement par un excavateur (0,80 m. de large et 1,20 de profondeur), et on soude une des extrémités à la partie déjà posée. Cette opération est difficile à bien réussir. La progression ne dépasse pas quelques centaines de mètres par jour.

LES SPORTS

Le championnat suisse de football

Deux matches de première ligue, seulement, ont été disputés hier dimanche. En Suisse romande, Urania-Genève a battu Etoile-Chaux-de-Fonds, par 5 buts à 1. En Suisse orientale, Lugano a battu Chiasso, 2 à 0.

Un grand match international de football

Hier, dimanche, à Paris, au stade de Colombes, devant 50,000 spectateurs, dont 10,000 étaient venus spécialement d'Allemagne, l'équipe de France de football a battu celle d'Allemagne par 1 but à 0.

Le match a été assez intéressant et, si l'équipe de France a été inférieure en technique, elle a beaucoup plu par son courage. Le seul but de cette partie a été marqué à la 15^{ème} minute de la première mi-temps, contre sa propre équipe, par le demi allemand Munchenberg.

La défaite de l'équipe allemande n'est pas imputable à cette erreur, mais bien au fait que ses avants ne se sont pas entendus.

Les Français se sont montrés plus adroits et plus rapides et ils ont complètement surpris leurs adversaires.

FRIBOURG

Conférences de Saint-Vincent de Paul

L'assemblée générale annuelle des conférences de Saint-Vincent de Paul du canton de Fribourg s'est tenue hier dimanche, au Séminaire, sous la présidence d'honneur de M. le chanoine Charrière, délégué de S. G. Mgr l'Evêque, et sous la présidence effective de M. Francis de Gendre, président du conseil supérieur suisse, remplaçant le président du conseil central fribourgeois, M. Pierre Eby, empêché par un deuil auquel la sympathie générale s'est associée.

Les confrères de Saint-Vincent de Paul ont d'abord assisté à la messe célébrée par M. le chanoine Dalhard, supérieur du Séminaire. De très beaux chants ont été exécutés par les Séminaristes. Puis on s'est réuni dans la salle des exercices pour l'assemblée.

M. Gendre a offert les hommages de l'assistance au représentant de l'Evêque et a salué les délégués des conférences, puis il a rappelé l'organisation générale de l'œuvre de Frédéric Ozanam et son but, qui est la sanctification de ses membres par l'exercice de la charité.

Il a présenté ensuite un tableau de l'essor des conférences de 1891 à 1930. En 1891, il y avait en Suisse 41 conférences comprenant 872 membres actifs et 1188 membres honoraires ; elles vouaient leur sollicitude à 708 familles et ont dépensé à cet effet un peu plus de 50,000 francs.

Actuellement, le nombre des conférences est de 103 ; elles comptent 1983 membres actifs et 1415 membres honoraires ; elles s'occupent de 1900 familles et ont dépensé, en 1929, 271,000 francs.

Les quêtes dans les conférences, qui avaient produit, en 1891, 10,122 fr., soit environ 250 fr. en moyenne par conférence, ont produit, en 1929, 25,838 fr. ; la moyenne dépasse légèrement 250 fr. par conférence.

Le nombre des personnes secourues par les conférences est de 10,000 environ.

Le président a rappelé la mémoire de M. Léon Genoud et de M. Emile Bise, qui furent des membres zélés des conférences de Saint-Vincent de Paul.

On a entendu ensuite les rapports des différentes conférences, que le président a fait suivre d'opportuns commentaires.

La conférence de la ville de Fribourg compte 40 membres actifs et 115 honoraires. Elle s'occupe de 50 familles. Elle a dépensé, en 1930, 6300 fr. Recettes : 3715 fr. Le déficit a été comblé par un legs généreux de M^{me} la comtesse de Saulxures.

Conférence de la paroisse de Saint-Pierre, à Fribourg : 25 membres actifs ; 14 familles assistées ; recettes : 2750 fr. ; dépenses : 1401 fr.

Conférence de Bulle : 14 membres actifs, 87 honoraires ; 20 familles secourues ; recettes : 1417 fr. ; dépenses : 1852 fr.

Conférence de Romont : 70 membres ; 25 familles visitées ; recettes : 2900 fr. ; dépenses : 2600 fr.

Conférence d'Estavayer : 27 membres actifs ; 9 honoraires ; 11 familles assistées ; recettes : 460 fr. ; dépenses : 476 fr.

Conférences des paroisses de la Singine : 445 membres ; 331 familles secourues ; distribution quotidienne de soupes scolaires, en hiver, à 1200 enfants ; recettes : 28,428 fr. ; dépenses : 24,935 fr.

Il existe une conférence dans chaque paroisse de la Singine, sauf à Plasselb.

Conférence de Treyvaux : 21 membres ; 15 familles assistées ; recettes 483 fr. ; dépenses 518 francs.

La conférence de Treyvaux est malheureusement la seule conférence rurale qui existe dans la partie française du canton.

Après ces intéressants comptes rendus, M. le président a donné la parole à M. le professeur Serge Barraut.

M. Barraut a captivé son auditoire par une causerie à la fois édifiante, émouvante et pleine d'esprit sur le règlement des conférences de Saint-Vincent de Paul. Leur but, a-t-il dit, est la sanctification des individus par l'exercice de la charité, pratiquée sous la forme de la visite personnelle des pauvres. Elles sont

une école de miséricorde, en nous mettant en contact direct avec les exemples pitoyables de misère que la défectueuse organisation de la société laisse subsister. Elles sont une école de piété, car les pauvres représentent l'humanité de Jésus-Christ souffrant et en allant les visiter, c'est au Christ même que nous faisons visite. Elles sont une école de pureté, car c'est un des meilleurs moyens de se garder du mal que de mettre la chasteté sous la protection de la charité. Elles sont une école d'humilité, parce que les pauvres, en tant que représentants du Christ en croix, sont nos supérieurs et que, en outre, la comparaison de leur dénuement avec notre bien-être, notre luxe, notre gourmandise, est un sujet de profonde humiliation pour nous. Elles sont une école de charité, en nous faisant ressouvenir que la charité est obligatoire comme la justice et qu'elle est indispensable pour entrer au ciel.

Les conférences de Saint-Vincent de Paul sont, de plus, une école d'amitié surnaturelle entre les membres de chaque conférence, d'abord, puis entre eux et les pauvres ; en troisième lieu, entre les confrères des diverses conférences d'un même pays et enfin entre les membres des conférences de pays différents, de sorte qu'elles sont un lien d'amitié surnaturelle entre chrétiens de tout l'univers.

Elles sont une école de foi, car elles font prendre au sérieux la parole du Christ : « J'ai nu et vous m'avez vêtu ; j'avais faim et vous m'avez nourri. » Elles sont une école de grandeur, car le confrère de Saint-Vincent de Paul est, lui aussi, le serviteur des serviteurs de Dieu. Elles sont une école de renoncement, car l'offrande que va porter le visiteur des pauvres est anonyme ; c'est l'offrande de la communauté, non pas la sienne propre. Enfin, elles sont une école d'intelligence, car le confrère de Saint-Vincent de Paul, plus sage que le monde, sait qu'aller voir le pauvre c'est aller voir le Christ qui nous jugera ; c'est se préparer à la mort, au jugement et au salut.

La magistrale causerie de M. le professeur Barraut a profondément impressionné l'auditoire, qui l'a chaleureusement applaudie. Le président, M. Francis de Gendre, en a vivement remercié l'auteur.

M. le chanoine Charrière, à son tour, a exprimé à M. Barraut la reconnaissance de tous les confrères qu'il avait si merveilleusement éclairés sur les devoirs et les privilèges de leur vocation. Puis M. Charrière a félicité les membres des conférences, au nom de Mgr l'Evêque, de leur zèle et de leur charité et les a encouragés à y persévérer. Il a rappelé que c'était le vœu de Mgr Besson que les conférences se multiplient dans les paroisses et il a prié les futurs prêtres qui assistaient à l'assemblée de retenir ce vœu de leur Evêque.

L'assemblée s'est terminée par les prières d'usage et a été suivie d'un dîner à l'Hôtel suisse, qui fut agréablement par la plus fraternelle cordialité.

Conservatoire de musique

Les auditions publiques des élèves du Conservatoire auront lieu cette semaine, dans la Salle de la Grenette, dans l'ordre suivant : mercredi, 18 mars, à 8 h. du soir, classes de M^{lle} Villard, de MM. Python, Schmidt et Rody ; jeudi 19 mars, de 2 h. à 6 h. 1/2, cours inférieurs (M^{lle} Villard à 2 h., M. Rody, à 3 h., M. Python, à 3 h. 40, M^{lle} Alber, à 4 h., M^{lle} Reyff, à 4 h. 40, M^{me} Lombriser, à 5 h. et M. Stocklin, à 5 h. 50) ; vendredi 20 mars, à 8 h., classes de M^{me} Lombriser, de MM. Stocklin, Hegetschweiler et Paul Robert ; samedi, 21 mars, à 8 h. 1/2, classes de M^{me} Lombriser, de MM. Gaimard et Schmidt ; lundi, 23 mars, à 8 h. 1/2, classes de M. Francis Lombriser et cours d'accompagnement de M. R. Hegetschweiler.

Le public est instamment prié d'être exact.

Calendrier

Mardi 17 mars

Saint PATRICE, évêque et confesseur

Petit-neveu de saint Martin de Tours. Patrice fut moine, puis évêque et prêcha la foi chrétienne en Irlande. († 464.)

Millionnaire sans le savoir

par Jean DRAULT

Triboussac dit à Charles :

« Votre oncle vous rend votre maison, conviendrait qu'elle lui revienne avec le reste, puisque vous n'avez plus que quelques jours à vivre. »

« Je sais. Ce qui m'ennuie, c'est de m'entendre toujours dire que je n'ai plus que quelques jours à vivre. Je vous assure que c'est très impressionnant. »

« Marchez donc, bagasse ! Ça ne fait pas mourir. Vous allez donc m'écrire, tantôt, sur une belle feuille de papier blanc, que vous léguiez tous vos biens à votre oncle. »

« Je n'ai rien. »

« Alors, ça ne vous dérange guère de lui léguer tout ce que vous n'avez pas. Il croit que l'hôtel est à vous. »

« Je ne vais tout de même pas dire que je lui légué cet hôtel, ce serait de l'escroquerie. »

« Mais non ! Vous mettez : « tous mes biens ». C'est vague, et ça fait immense. »

« C'est d'autant plus vague, que tous mes biens, ce n'est rien du tout. »

« Aucune importance. Je vous dis que ça l'emplira d'une joie ineffable. Et puis enfin, quand il vous aura rendu votre maison par acte notarié, vous aurez tout de même quelque chose. »

« Tiens, mais c'est vrai ! Mais dites-moi,

mon cher Triboussac, pendant qu'on y est, si on lui demandait encore autre chose. »

« Ah ! ah ! l'appétit vous vient en mangeant, constata le prestidigitateur. Et qu'est-ce que vous voulez donc que je lui demande ? »

« Le consentement écrit au mariage de sa fille avec moi. »

« Pourquoi pas ? Il le donnera. »

« Vrai ? »

« J'en suis sûr. Qu'est-ce qu'il croira risquer en donnant à un moribond tout ce qui lui fera plaisir, si tout ce qu'il donnera doit lui revenir par testament. »

« Je vous jure, mon cher Triboussac, que j'ai envie de me lever pour sauter de joie et chanter. »

« Je vous jure, moi, que de la part d'un moribond, ce projet est extrêmement imprudent. Voyez-vous que votre oncle, qui est encore en bas, vous entend ? Mais tout serait perdu ! Une aussi belle partie !... Il serait capable de me supprimer mes dix pour cent sur vos millions. »

« Oh ! pour ce que vous toucherez ! »

« Pardon, c'est que j'ai déjà touché. »

« Quoi ? »

« Mais un acompte. Je ne lui ai pas demandé de me le verser. C'est lui qui me l'a mis de force dans la main : mille deux cents francs. Voulez-vous les voir ? »

Charles, pour le coup, fut suffoqué. Il murmura :

« Et c'est un homme d'affaires ! »

« Ils sont tous comme ça. »

« Ils sont donc aussi bêtes que les poètes, dans leur genre ? »

« Ah ! je vous en prie, supplia Triboussac, ne faites pas de mots d'esprit trop profonds,

dans votre état. Vous êtes moribond, restez moribond, ou tout rate. »

Il ajouta :

« Et ce serait dommage. »

« J'en conviens. »

Triboussac lui tâta le pouls.

« Tenez, dit-il, voilà que vous avez une petite recrudescence de fièvre. Tout cela vous excite. Ne songez donc plus à rien. Laissez-vous faire, et dormez. La bonne Mme Lablatte vous apportera un peu de bouillon vers midi, pour que vous ne vous déprimiez pas trop. »

« Quand vous reverrai-je ? »

« Bientôt. Pour l'instant, je vais à l'Olympia, où m'attend un engagement. Tê ! vous me portez bonheur. Voyez, je loue un costume distingué et sévère avec cravate blanche et tuyau de poêle pour me présenter dignement à l'Olympia, parce que, n'est-ce pas, un prestidigitateur doit avoir dans sa tenue quelque chose de scientifique, d'académique. Ce n'est pas comme si je montrais des chiens savants ou comme si je présentais un numéro de trapèze aérien ou de looping en automobile. Là, je pourrais arborer d'élégants costumes à carreaux jaune d'œuf, une petite jaquette serrée à la taille avec un petit chapeau rond très clair. Mais avec ma spécialité, bagasse, il faut du cosu et du sérieux. Pan ! à peine frusqué, je tombe ici sur votre oncle et votre jolie cousine qui, sur le vu de ma tenue austère, me prennent illico pour un grand docteur de Paris. Et ça les confirme dans leur idée que vous êtes millionnaire. Mais c'est excellent, tout ça ! Votre cousine, la pâtre, me prenait même, un moment, pour l'ordonnateur des pompes funèbres chargé de votre inhumation. Un peu plus, elle s'évanouissait. Excellent aussi pour

la combine du testament. Ah ! bagasse ! il y a des jours où ce qu'il y a de plus gai, c'est les histoires funèbres. Nous avons le vent en poupe... Mais ne vous secouez pas comme ça, trou de l'air ! »

« C'est que je ris. »

« Il y a de quoi. Mais n'insistez pas. Vous êtes moribond. A tantôt, heureux fiancé de la plus jolie des cousines ! »

Il l'embrassa au front, comme si Charles était son enfant, puis il redescendit à la loge des Lablatte.

Philibert et Marguerite étaient encore là.

« Eh bien ? questionna l'oncle avec anxiété. Vous l'avez revu, examiné, ausculté longuement ? »

« Oui, fit Triboussac d'une voix de basse, comme en ont les traites d'opéra, et en se composant une physionomie lugubre. Oui, il se croit mieux ; mais j'ai peur... Que j'ai peur ! »

« Mon Dieu ! murmura Marguerite. »

« Que lui donnez-vous de temps à vivre ? questionna Philibert. »

« Huit jours au moins. »

« C'est suffisant, dit l'oncle Lagriffe suivant son idée. »

« Tu dis, papa ? protesta Marguerite indignée. »

« J'ai dit : C'est affligeant, rectifia son père. Qu'est-ce que tu avais donc entendu ? »

« Puis, pour couper court à de nouvelles questions, il ordonna : »

« En route, ma fille. Nous avons un taxi à la porte avec nos bagages dessus. Et un taxi, à Paris, ça ronge, tu sais ! »

Ils prirent congé. Derrière eux, Triboussac se dirigeait vers l'Olympia.

Dans le taxi qui conduisait l'oncle Philibert et sa fille vers un hôtel des boulevards, Marguerite, très contristée par les pronostics du grand docteur parisien sur la santé de son cousin, fut surprise d'entendre son père chantonner assez gaïement. Naïve, en dépit de ses cheveux courts, mais franche et ne croyant pas son père si tortueux, elle interrogea :

« Papa, c'est donc que le docteur t'a donné plus d'espoir qu'il ne m'en a donné à moi-même ? »

Philibert cessa de chantonner. Il demanda :

« Pourquoi ? »

« Parce que tu chantonnes. C'est que tu es heureux. C'est que tu sais que Charles va s'en tirer et que ta fille en serait si contente ! »

« Oui, fillette, répondit-il d'un air gêné. J'ai un peu d'es

Banque de l'Etat de Fribourg

Extrait du rapport de la Banque de l'Etat pour 1930 :
Si nous passons rapidement en revue les principales opérations effectuées pendant l'année écoulée, nous constatons la création de 370 nouvelles cédulés hypothécaires pour un montant de 4,729,543 fr. 85 contre 366 cédulés pour un montant de 3,493,417 fr. 50, en 1929. Nous avons accordé 308 crédits hypothécaires par compte courant pour une somme de 1,866,500 fr. contre 353 crédits pour 2,167,200 francs et accepté en cession 22 titres hypothécaires pour 273,300 fr.

Nos placements hypothécaires ascendent, à fin 1930, à 79,941,868 fr. 34 contre 77,182,512 francs 84.
L'augmentation est donc de 2,759,355 fr. 50, contre 1,065,362 fr. 40 en 1929 et 1,180,678 francs 81 en 1928.

Nous avons, en outre, accordé 26 nouveaux crédits aux Communes et Corporations de droit public pour un montant de 855,394 fr. 90 et 329 crédits commerciaux pour 1,842,050 fr. Nos avances aux communes et corporations, ainsi qu'à la Trésorerie d'Etat, s'élèvent, au 31 décembre 1930, à 19,224,045 fr. 06 contre 16,548,154 fr. 48.

Les crédits commerciaux accusent un solde de 16,440,542 fr. 35.

Au passif, les comptes courants créanciers à vue ont passé de 17,010,414 fr. 63 à 24,012,096 fr. 85. Cette augmentation provient surtout d'un dépôt important effectué par les Entreprises électriques fribourgeoises, ensuite de l'émission de leur emprunt, et dont elles n'auront l'utilisation que le 30 juin 1931, pour le remboursement du solde de l'emprunt 6 % de 1921. Les soldes des comptes courants créanciers à terme enregistrent une petite diminution de 16,878,876 fr. 63 à 16,602,742 fr. 30 en 1930.

Par contre, nous sommes heureux de pouvoir signaler, une augmentation importante des avoirs en caisse d'épargne et des dépôts contre obligations.

En effet, les dépôts en caisse d'épargne ont progressé de 26,007,749 fr. 38 à 29,922,957 fr. 32 et le chiffre des obligations a passé de 65,538,310 fr. 85 à 69,738,297 fr. 93.

Le nombre des carnets d'épargne est en augmentation de 1659 et le chiffre total des livrets d'épargne s'élève maintenant à 33,458.

Pendant toute l'année, nous nous sommes efforcés de réduire les taux des intérêts débiteurs dans toute la mesure du possible. A trois reprises différentes, nous avons ainsi apporté des réductions aux taux des différentes catégories de prêts.

Le mouvement général des obligations de la banque s'est élevé, débit et crédit, à 1,817,388,739 fr. 50, contre 1,840,378,343 fr. 20 en 1929.

Le bilan a passé de 198,346,790 fr. 96 à 212,272,467 fr. 84.

On sait que l'exercice accuse un bénéfice net de 2,585,641 fr. 94, en augmentation de 1,308 fr. 22 sur celui de l'année précédente, qui était de 2,584,633 fr. 72.

Le fonds de réserve s'élève à 6,300,000 fr. et les fonds de prévoyance à 1,026,626 fr.

La mort d'un cantonnier

Vendredi matin, M. Vincent Vial, cantonnier au Crêt, qui était occupé à enlever la neige sur la route cantonale, s'affaissa tout à coup. Un passant appela du secours. On transporta M. Vial dans une maison voisine. M. le doyen du Crêt fut appelé. Il put encore administrer l'Extrême-Onction au malheureux cantonnier, qui expira.

M. Vincent Vial n'avait que 45 ans. Il laisse une veuve et huit enfants.

L'accident de la Grand'fontaine

Nous sommes heureux d'apprendre que l'état des victimes de cet accident est très satisfaisant.

L'Indépendant de samedi a publié une correspondance d'un prétendu collègue — ce collègue doit avoir blanchi sur les bancs du collège! — qui s'en prend avec violence et grossièreté à la Liberté d'une note — sévère, il est vrai — qui y a paru sur l'accident de la Grand'fontaine.

Le « collègue » de l'Indépendant cherche à faire dériver l'affaire sur le terrain personnel et politique.

Il faut avoir lu d'une façon bien intelligente les observations parues dans notre journal pour supposer qu'elles émanaient de quelqu'un de la rédaction et pour ne pas s'être aperçu qu'elles avaient pour auteur quelqu'un qui ne s'est préoccupé ni de contingences personnelles ni de contingences politiques et qui n'a songé qu'à l'intérêt public.

Les chevaux vicieux et rétifs.

Jeu de dimanche, à 2 heures de l'après-midi, à la halle des expositions de Pérolles, aura lieu une démonstration par une société allemande qui s'occupe de l'amélioration des chevaux vicieux et rétifs. Une nouvelle méthode sera appliquée et elle donne, paraît-il, d'excellents résultats. Les propriétaires de chevaux de ce genre pourront amener leurs chevaux à cette démonstration et on les rendra doux et dociles (voir aux annonces).

Marché de Fribourg

Prix du marché de samedi, 14 mars :
Œufs, la douzaine, 1 fr. 60-1 fr. 70.
Pommes de terre, les 5 litres, 70-90 c. Choux, la pièce, 20-60 c. Choux-fleurs, la pièce, 50 c.-1 fr. 50. Carottes, la portion, 20 c. Poireau, la botte, 20-30 c. Epinards, la portion, 25 c. Oignons, le paquet, 20-30 c. Raves, le paquet, 20 c. Salsifis (scorsonères), la botte, 60 c. Choucroute, l'assiette, 25-30 c. Carottes rouges, l'assiette, 20 c. Rutabaga, la pièce, 10-20 c. Choux de Bruxelles, les 2 litres, 1 fr. 20. Cresson, l'assiette, 20 c. Doucette, l'assiette, 20 c. Pommes, les 5 litres, 1 fr. 80-3 fr. Citrons, la pièce, 10 c. Oranges, la pièce, 10-15 c. Mandarines, la pièce, 10 c. Noix, le litre, 60 c. Châtaignes, le kilo, 70-90 c. Beurre de cuisine, le demi-kilo, 2 fr. 60. Beurre de table, le demi-kilo, 2 fr. 80. Fromage d'Emmenthal, le demi-kilo, 1 fr. 70-1 fr. 80. Gruyère, le demi-kilo, 1 fr. 50-1 fr. 80. Fromage maigre, le demi-kilo, 70-80 c. Viande de bœuf, le demi-kilo, 1 fr. 40-1 fr. 80. Porc frais, le demi-kilo, 1 fr. 80-2 fr. 20. Porc fumé, le demi-kilo, 2 fr.-2 fr. 30. Lard, le demi-kilo, 1 fr. 60-2 fr. 20. Veau, le demi-kilo, 1 fr. 50-2 fr. 30. Mouton, le demi-kilo, 1 fr. 60-2 fr. 20. Poulet, la pièce, 2 fr. 50-6 fr. Lapin, la pièce, 3 fr. 50-7 fr. Cabri, le demi-kilo, 1 fr. 50. Grenouilles (le quarteron), 2 fr. 20.

LE STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

† M. Alexis de Gottrau

Ce matin ont eu lieu les funérailles de M. Alexis de Gottrau, de la Riedera, dont nous avons annoncé le décès.

Comme nous l'avons dit, après avoir commencé ses études classiques au collège de Saint-Michel à Fribourg, il les poursuivit à Schwytz et à Feldkirch. Dans le calme de sa maison, à Marly, il s'intéressait surtout à des questions scientifiques.

Appelé à faire du service militaire, il était entré dans la cavalerie, où il devint premier-lieutenant dans un escadron fribourgeois de dragons.

Membre de plusieurs sociétés, il demeura particulièrement attaché à celle de la musique de Landwehr, dont il fut longtemps président.

Il aimait principalement la belle nature ; il ne pouvait donc pas manquer d'appartenir au Club alpin. En compagnie d'amis qui partageaient ses goûts, il put mettre en valeur ses qualités de robuste montagnard et s'attaquer aux plus hauts sommets de nos Alpes suisses. Sa conversation pleine d'esprit, sa grande franchise et son dévouement lui avaient acquis l'estime et la sympathie de tous ceux qui le connaissaient.

Doctorat

M. Antoine Birrer, de Zell (Lucerne), a subi l'examen de doctorat à la faculté des sciences. Il a obtenu la mention *magna cum laude*. Sa thèse a été préparée à la station hydrobiologique de Kastanienbaum (lac des Quatre-Cantons), sous la direction de M. le professeur Erhard.

Un fâcheux compatriote

Un imprimeur lausannois a constaté que, dans la nuit de vendredi à samedi, on avait pénétré par effraction dans son bureau. La police a procédé à l'arrestation d'un jeune Fribourgeois, apprenti dans l'établissement, qui a avoué être l'auteur du cambriolage.

Fédération cantonale des sapeurs-pompiers

La Fédération cantonale des sapeurs-pompiers a eu dimanche passé son assemblée annuelle à Châtel-Saint-Denis, sous la présidence de M. Claraz, président cantonal. On comptait soixante-dix participants. M. le conseiller d'Etat Bovet, directeur de la Police cantonale, M. le major Blanc, de Montreux, président de la Fédération cantonale vaudoise des sapeurs-pompiers, M. Dreyer, inspecteur-adjoint de la commission cantonale du feu, et le secrétaire de la caisse cantonale d'assurance contre l'incendie, M. Macherel, M. Colliard, syndic de Châtel, M. Kälin, président du tribunal de la Veveysse, honoraient l'assemblée de leur présence.

Le rapport présidentiel, présenté par M. Claraz, a montré le développement réjouissant de la Fédération, M. Dubey, président de la commission technique, dans un travail très intéressant, a tracé ensuite le programme pour l'année 1931. Il est prévu un cours cantonal d'instruction pour le district du Lac. Dans la Broye, la Singine, la Sarine et la Glâne auront lieu des cours de commandants. Un cours d'experts pour pompes à moteur sera organisé à fin mars, sous la direction de M. Witzig, président du bureau technique de la société suisse des sapeurs-pompiers.

Les fédérations de districts furent invitées à continuer à vouer toute leur sollicitude à l'organisation des cours de cadres.

M. Bovet, conseiller d'Etat, a transmis le salut du gouvernement et a rendu hommage aux efforts et au travail de la fédération et de ses collaborateurs. Il les assura de la sollicitude et de l'appui des autorités cantonales. M. Colliard, syndic, a félicité les participants d'avoir choisi Châtel pour lieu de réunion et a offert, au nom de la commune, le vin d'honneur. M. le major Blanc a dit les mérites de la fédération fribourgeoise et a rappelé les liens d'amitié qui unissent les cantons de Vaud et de Fribourg.

La séance s'est poursuivie dans une atmosphère de franche gaieté.

Le concours de gymnastique Neuchâtel-Fribourg

Un public enthousiaste mais malheureusement trop peu nombreux a assisté, samedi soir, au concours de gymnastique artistique entre les représentants des gymnastes neuchâtelois et des gymnastes fribourgeois.

Après un morceau d'ouverture par l'excellent orchestre Marghitta, M. le colonel Diesbach a présenté les équipes choisies pour la joute pacifique. Il a rappelé les bonnes relations entre Fribourg et Neuchâtel. En termes charmants, il a dit la signification du concours et a exprimé ses félicitations aux gymnastes pour leur discipline, pour leur préparation physique si rationnellement établie et pour leur esprit patriotique. Il a remercié M. Perrier, conseiller d'Etat, et M. Spicher, conseiller communal, pour leur sympathie et pour leur intérêt à l'égard de la gymnastique. Puis M. de Diesbach a déclaré le concours ouvert.

Sous l'œil expert des membres du jury : MM. Charles Robert et Bernard Noth, pour Fribourg, et MM. Blanc et Käser pour Neuchâtel, les exercices se sont suivis avec une belle régularité. On applaudit chaleureusement les productions aux barres parallèles, aux anneaux, au cheval-arçon et au reck.

Les Neuchâtelois marquèrent tout d'abord une certaine supériorité ; mais, par la suite, les Fribourgeois surent montrer leur valeur et leur énergie. On admira d'une façon spéciale, parmi les Fribourgeois, M. Wymann, dont la souplesse et la sûreté sont dignes d'éloges ; M. Koch, dont l'âge (46 ans) n'a rien enlevé de son ardeur et de sa science ; M. Scheffer, qui continue la carrière de ses aînés et qui promet les plus brillantes espérances ; M. Reuevey, qui a montré une parfaite maîtrise de soi. MM. Burkhardt et Kalberer ont exécuté leurs exercices avec énergie, sans réussir aussi bien que leurs camarades.

Parmi les Neuchâtelois, Bischofsberger et Deruns se distinguèrent.

Voici les résultats individuels de Fribourgeois : Fritz Wymann : 28 points 699 ; Alfred Koch, 27,812 ; Louis Schaeffer, 27,849 ; Joseph Reuevey, 26,599 ; Rodolphe Burkhardt, 25,537 ; Melchior Kalberer, 21,199.

Neuchâtelois : Marc Deruns, 28,587 ; Eugène Bischofsberger, 27,661 ; Christian Jossy, 27,474 ; Werner Houriet, 25,949 ; Otto Schweizer, 24,224 ; Debély, 24.

Les cinq meilleurs résultats comptant pour le concours, les Fribourgeois, avec un total de 136 p. 496, ont gagné la chance offerte par M. le colonel de Diesbach, les Neuchâtelois ayant obtenu, 133 p. 895.

Ce résultat fut proclamé par M. Carrard, président de la Freiburgia, au milieu des applaudissements enthousiastes. Chaque concurrent reçut un beau souvenir.

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

† Monsieur Alexis de GOTTRAU

membre actif

L'office d'enterrement a eu lieu lundi, 16 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

†

La section de la Sarine de la Fédération des chasseurs fribourgeois

Le 15 mars, à 9 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

La Société de chant de la ville de Fribourg

fait part du décès de

† Monsieur Aloyse OBERLIN

dévoué membre actif

Les membres actifs sont priés d'assister à ses obsèques, par devoir, qui auront lieu mardi, 17 mars, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège. Rendez-vous à 8 heures 10, au Criblet.

†

Le chœur mixte de Saint-Nicolas

fait part du décès de

† Monsieur Aloyse OBERLIN

membre fondateur et honoraire-actif

L'office d'enterrement aura lieu mardi, 17 mars, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège.

†

La musique La Concordia

fait part du décès de

† Monsieur Aloyse OBERLIN

frère de son dévoué membre actif M. Joseph Oberlin

et prie les membres d'assister à l'enterrement qui aura lieu, mardi, 17 mars, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège. Départ du domicile mortuaire, Criblet, 10, à 8 h. 1/4.

†

La Société fribourgeoise des arts et métiers

fait part du décès de

† Monsieur Aloyse OBERLIN

membre actif

L'office d'enterrement aura lieu à l'église du Collège, mardi, 17 mars, à 8 h. 1/2. Départ du domicile mortuaire, Criblet, 10, à 8 h. 1/4.

†

L'« Avenir » société de secours en cas de maladie

fait part du décès de son membre actif

† Monsieur Aloyse OBERLIN

contremaitre

L'office d'enterrement aura lieu à l'église du Collège, mardi 17 mars, à 8 h. 1/2. Domicile mortuaire, Criblet, 10, à 8 h. 1/4.

†

La Société suisse des contremaitres section de Fribourg

fait part du décès de

† Monsieur Aloyse OBERLIN

contremaitre-relieur

L'office d'enterrement aura lieu mardi, 17 mars, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège. Départ du domicile mortuaire, Criblet, 10, à 8 heures 1/4.

†

La Société suisse des contremaitres section de Fribourg

fait part du décès de

† Monsieur Aloyse OBERLIN

contremaitre-relieur

L'office d'enterrement aura lieu mardi, 17 mars, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège. Départ du domicile mortuaire, Criblet, 10, à 8 heures 1/4.

†

La Société suisse des contremaitres section de Fribourg

fait part du décès de

† Monsieur Aloyse OBERLIN

contremaitre-relieur

L'office d'enterrement aura lieu mardi, 17 mars, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège. Départ du domicile mortuaire, Criblet, 10, à 8 heures 1/4.

†

Madame Agnès Andrey-Auderset et ses enfants : Auguste, Marie-Lucy et Jean-Aloys, à Fribourg, ainsi que les familles Andrey et les familles Auderset, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur époux, père et parent,

† Monsieur Max ANDREY-AUDERSET

représentant de commerce

décédé le 13 mars, à l'âge de 39 ans, après une longue maladie, muni des sacrements de l'Eglise.

Domicile mortuaire : Rue Marcello, 18, à Fribourg.

L'enterrement aura lieu à Tavel, mardi 17 mars, à 9 h. du matin. Un autobus sera à la disposition des participants à 8 h. 1/2, près de l'ancienne poste, à Fribourg.

Un office de Requiem sera célébré pour le repos de l'âme du défunt, à l'église du Collège, à Fribourg, mercredi 18 mars, à 8 h. 1/2 du matin.

†

†

†

†

†

†

†

†

†

†

†

†

†

†

†

†

†

AVANCES
DE FONDS
PAR

**BILLETTS DE
CHANGE**

CONTRE:
CAUTIONNEMENT
NANTISSEMENT
ENGAGEMENT
DE BÉTAIL

**BANQUE
POPULAIRE
SUISSE**

FRIBOURG

et ses agences dans le canton.

LITURGIA

le livre que tout catholique achètera.
LITURGIA est la première encyclopédie de
tout ce qui concerne la liturgie, le droit
canonique, la spiritualité
Prix : Fr. 14,25

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38
FRIBOURG

CAPITOLE SONORE

UN PROGRAMME EXTRAORDINAIRE

Deux films

parlés et chantés en français

Albert PREJEAN

le favori de « Sous les toits de Paris »

MARIE BELL

sociétaire de la Comédie française

L'inoubliable interprète de

« La nuit est à nous »

dans

LE JOKER

Une captivante intrigue policière.

Danièle Parola — Roger Tréville

dans

Je t'adore... mais pourquoi?

Une comédie étourdissante et une

chanson qui fera fureur

Chaque soir, à 20 h. 30 (jusqu'à jeudi)

20% 40% RABAIS
sur l'ARGENTERIE-ORFÈVRE, pour cause
de réalisation. 20-3
M^{lle} Macherel, Fribourg, 81, rue de
Lausanne.

Chèvres

A vendre 3 jeunes chè-
vres, race Gessenay, pri-
mées, prêtes aux cabris.
S'adresser : Jules Aebl,
Corcelles, près Payerne.

jeune truie

grasse
S'adresser à M. Pierre
Jaquat, à Barberêche.

Bureau de brevets d'invention
A. BUGNION
Physicien dipl. de l'École polytechnique fédérale
Ancien expert technique au Bureau fédéral
de la propriété intellectuelle 1633/1
LAUSANNE, Grand-Pont, 2

Domaine à vendre ou à louer

Dans le district de la Veveyse, à 10 min.
d'une gare, bon domaine de 16 poses environ.
Bâtiments remis à neuf, eau, lumière électrique.
Entrée en possession : tout de suite ou à
convenir. Facilités de paiement. 11315
S'adr. au not. Jos. Kälin, à Châtel-St-Denis.

Agri-culteurs! Propriétaires de chevaux! Attention!

Une démonstration sur le traitement

des chevaux vieux

aura lieu à la halle des Expositions de la

ville de Fribourg, à Pérolles, jeudi le 19 mars,

à 2 heures de l'après-midi.

Les chevaux qui refusent de tirer, ainsi que

ceux qui ne se laissent pas ferrer, difficiles à

conduire, rieurs, etc., peuvent être amenés à

cette démonstration. On indique alors pratique-

ment comment on peut les corriger rapidement

et sûrement sans user de moyens brutaux. Le

traitement des chevaux pendant la démonstration

est gratuit. Venez nombreux et amenez

des chevaux très récalcitrants.

Entrée : Fr. 2.-. Ecoviers d'inst. agric., Fr. 1.-

(Voir communiqué rédactionnel.)

Voyages de l'Œuvre Saint-Justin

FRIBOURG

du 6 au 18 avril

a) ROME ET NAPLES : 420 fr. dès Brigue.

b) ROME, NAPLES ET SICILE : 520 fr. d. Brigue

S'adresser à M. l'abbé Romain Pittet, Foyer

Saint-Justin, Fribourg. 11293 F

Le docteur A. FISCHER

Médecin spécialiste pour les maladies de l'esto-

mac, de l'intestin, du cœur et maladies internes.

Examen aux rayons X. 2620 B

Téléphone 39.40. Consultation

Bollwerk 39.40. Berne 9 à 12 h. et 2 à 5 h.

EXPLOSIFS

Cheddite — Teisite

les meilleurs

DÉTONATEURS

TETRA-MÈCHES

Dépôt : M. A. Ruf, fers, Chanoines, 121

M. Th. Buser, armes et munitions, Fribourg.

Fr. 100.000.-
à placer sur hypothèque en 1^{er} rang.
S'adresser au Bureau SPYCHER &
D^r ZOLLET, FRIBOURG.

SOUMISSION

La société de laiterie de Chésopelloz, met en

soumission le planelage du local de fabrication.

Prendre connaissance des conditions et

adresser les soumissions sous pli fermé jus-

qu'au 25 mars, à Victor Cuennet, secrétaire-

caissier. Pas d'indemnité de route. 1131

CONFÉDÉRATION SUISSE

Emprunt 4% des Chemins de fer fédéraux 1931
de Fr. 200.000.000

destiné à la conversion partielle ou au remboursement des obligations 6% du 1^{er} emprunt
d'électrification des Chemins de fer fédéraux, 1921, de fr. 210.000.000, échéant
le 15 juillet 1931.

Modalités de l'emprunt : Taux d'intérêts 4% : coupons semestriels aux 15 avril et 15 octobre. — Remboursement
de l'emprunt : 15 avril 1931 ; remboursement par anticipation admis à partir du 15 avril 1946. — Titres au porteur de
fr. 1000.— et 5000.—
Cet emprunt, comme les autres emprunts des Chemins de fer fédéraux, est contracté directement par la Conféd-
ération suisse.

Prix d'émission : 99,75 %
plus le timbre fédéral sur les obligations de 0,60 %.

Soult de conversion : fr. 16.10 par fr. 1000 de capital converti : les obligations 6% de l'emprunt des Chemins
de fer fédéraux, 1921, doivent être livrées coupon au 15 juillet 1931 attaché.

Les demandes de conversion et les souscriptions contre espèces seront reçues du 16 au 25 mars 1931, à midi,
chez toutes les banques, maisons de banque et caisses d'épargne de la Suisse qui se trouvent indiquées sur le prospectus
détaillé comme domiciles de souscription.

Sur cet emprunt, le Département fédéral des finances s'est réservé une somme de fr. 50.000.000 pour les fonds
spéciaux de la Confédération et pour les Chemins de fer fédéraux. En conséquence, seulement le solde de fr. 150.000.000
sera offert en souscription publique.

Dans le cas où les demandes de conversion dépasseraient le montant de fr. 150.000.000, le Département fédéral
des finances réduira d'autant la tranche de fr. 50.000.000 qu'il s'est réservée, de sorte que toutes les demandes de
conversion pourront être satisfaites jusqu'à concurrence du montant de fr. 200.000.000. 2410 Y

Berne et Bâle, le 14 mars 1931.

Cartel de Banques suisses.

Union des Banques Cantoniales Suisses.

FRIBOURG — THÉÂTRE LIVIO

Mardi 17 mars, à 20 h. 30

Tournée viennoise Krasensky. Une seule repré-

sentation du dernier succès du maître LEHAR

„Das Land des Lächelns“

Prix des places : de 1 fr. 50 à 4 fr. (impôt en plus).

Location au Magasin de musique L. von der Weid.

La Ligue fribourgeoise contre la tubercu-

lose offre ses services à toute personne ou

famille atteinte ou menacée de tuberculose.

Conseils, démarches, directions, soins, as-

sistance. — S'adr. à Fribourg, au Secréta-

riat de la Ligue, rue Zähringen, 102. Dis-

pensaire antituberculeux à l'Hôpital cantonal, mer-

credi et samedi, dès 3 h. A Bulle, adr. M^{lle} Klin-

gert, infirmière-visiteuse, Grand'rue, 58. 131

Enchères de bétail

Pour cause de cessation de bail, le soussigné

vendra aux enchères publiques, devant la

ferme de Fontanallez, à Arconciel, le mardi

17 mars, dès 1 heure, son bétail, soit : 5 jeunes

vaches, 7 génisses de 1 à 2 ans et 2 veaux de

l'année. Ce bétail est pie rouge, sauf deux

tachetées noires. 11256

L'exposant : Albert BOSCHUNG.

On demande, dans
bonne famille cath.,
pour une

**Jeune fille
un échange**

Jeune fille serait pré-

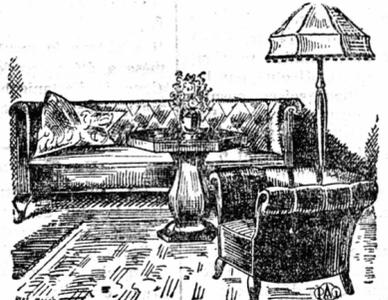
férée. 11295

Adr. : M^{me} Mayer-

Burri, Grindelwald.



Fabrique de Timbres
A. AMMANN
FRIBOURG
Industrie 8 - Tél. 1029



DIVANS
depuis Fr. 100.-

Halle aux Meubles

E. SUTER, Fribourg

147 — Grandes Rames — 165 134-27

ÉMISSION

d'un

Emprunt 4% de la commune de La Chaux-de-Fonds 1931
de Fr. 12.000.000.-

destiné à la conversion ou au remboursement du solde encore en circulation de

l'Emprunt 5% Commune de La Chaux-de-Fonds de 1915

dénoncé au remboursement pour le 15 octobre 1931 et de

l'Emprunt 5% Commune de La Chaux-de-Fonds de 1917

dénoncé au remboursement pour le 31 octobre 1931 et à la consolidation de la dette flottante.

MODALITÉS : Taux d'intérêt 4% ; coupons semestriels aux 15 avril et 15 octobre. Remboursement par tira-

ges au sort en 28 ans, suivant plan d'amortissement inséré dans les titres. Coupures de Fr. 1.000.— au porteur. Cotation

aux Bourses de Bâle, Genève, Neuchâtel et Zurich. PRIX D'ÉMISSION : 96.40 %

plus 0.60 % pour timbre fédéral sur les titres.

LES DEMANDES DE CONVERSION pour les titres des emprunts 5% Commune de La Chaux-de-Fonds de

1915 et 1917 mentionnés plus haut, ainsi que les SOUSCRIPTIONS CONTRE ESPÈCES seront reçues. 57-6 N

du 12 au 19 mars 1931 à midi

Des prospectus détaillés ainsi que des bulletins de conversion et de souscription sont à disposition sur toutes les

places principales en Suisse.

Les groupes de banques contractants :

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

UNION DES BANQUES CANTONALES SUISSES

CARTEL DE BANQUES SUISSES

Boulangerie- pâtisserie- épicerie

est à remettre, dans lo-

calité industrielle de la

Plaine du Rhône. Com-

merce florissant, d'un

très bon rendement.

Pour renseignements, et

traiter, s'adresser Etude

Genet et fils, notaires, à

Alège (Vaud). 618-3 L

GAIN

30 fr. par jour à repré-

sentant capable et actif,

pour un nouveau produit

indispensable dans les ca-

féés, hôtels, administra-

tions, etc. Préférence à

représentant bien intro-

duit auprès des cafetiers.

Place d'avenir : capital

exigé : 50 fr. — Faire

offres s. case ville 3002,

Lausanne. 22-2 L

A vendre

6 à 7000 pieds de foin,

à consommer sur place.

S'adresser sous chiffres

P 40380 F, à Publicitas,

Fribourg.

Hier soir,
au ROYAL SONORE
1000 yeux ravis ont admiré
1000 oreilles ont écouté
500 bouches ont souligné d'éclats de
rires successifs
de
le JEU, l'esprit, la verve
Marguerite Moreno
et Saint-Granier
dans
„Chérie“
Imprimerie Saint-Paul
Maison de confiance

**Immeuble
avec café**

à vendre, à Nyon, dans

rue principale. 531-8 L

S'adresser : Etude Bur-

rier & Burki, notaires, à

Nyon. 531-8 L

**A vendre
3 porcs**

de 5 mois. 40363 F

S'adresser : Marie An-

géloz, Belfaux.

S'adresser sous chiffres

P 10454 F, à Publicitas,

S. A. Fribourg.

**Bandages
herniaires**

élastiques, dernière nou-

veau et à ressorts, à très

bas prix, chez E. Ger-

mond, sellerie, Payerne.

Se renseigner chez

M. Delley, Brasserie Peler.

A vendre, par particu-

lier, auto

conduite intérieure

5 places, parfait état, peu

roulé, prix avantageux.

Ecr. s. chif. M 54919 X,

Publicitas, Genève.

A LOUER

pour le 25 juillet pro-

chain, un logement de

4 grandes pièces, cuisine,

chambre de bains mear-

blée, balcon, grande ter-

rasse, en partie couverte,

mansarde avec poêle,

cave, galetas, buanderie,

séchoir et étendage en

plein air. Eau, gaz, lu-

mière électrique et chauf-

fage central très économi-

ques. A 5 minutes de la

gare et de l'église paro-

issiale.

S'adresser sous chiffres

P 10454 F, à Publicitas,

S. A. Fribourg.

On demande un bon

jeune 40378 F

Domestique

de campagne, aux envi-

rons de Fribourg. Bons

gages et vie de famille.

Se renseigner chez

M. Delley, Brasserie Peler.

On demande une jeune

filie comme